



HAL
open science

Compte-rendu du séminaire franco-polonais d'économie rurale : Varsovie-Reszow, le-27 Septembre 1981

G. Bazin, Jean-Baptiste Henry, Philippe Lacombe, D. Perraud, Alain Pouliquen

► To cite this version:

G. Bazin, Jean-Baptiste Henry, Philippe Lacombe, D. Perraud, Alain Pouliquen. Compte-rendu du séminaire franco-polonais d'économie rurale : Varsovie-Reszow, le-27 Septembre 1981. Seminaire franco-polonais d'economie rurale, Sep 1981, Varsovie, Pologne. 47 p. hal-02403493

HAL Id: hal-02403493

<https://hal.science/hal-02403493>

Submitted on 8 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



COMPTE-RENDU DU SEMINAIRE FRANCO-POLONAIS
D'ECONOMIE RURALE

I.N.R.A.-Economie et Sociologie Rurales - Institut d'Economie Rurale Varsovie

Varsovie-Rzeszów, 19-27 Septembre 1981

G. BAZIN	I.N.R.A.-Economie - I.N.A. Paris-Grignon
J.-B. HENRY	I.N.R.A.-Economie-Rennes
Ph. LACOMBE	E.N.S.A.-I.N.R.A.-Economie-Montpellier
D. PERRAUD	I.N.R.A.-Economie-Grenoble
A. POULIQUEN	I.N.R.A.-Economie-Montpellier.

Novembre 1981.

COMPTE-RENDU DU SEMINAIRE FRANCO-POLONAIS

D'ECONOMIE RURALE à Rzeszów (1)

Sommaire

Page

AVANT-PROPOS

I - Conférence de M. GROCHOWSKI, Vice-Ministre de l'Agriculture. Problèmes généraux de l'agriculture polonaise aujourd'hui (21 septembre 1981).	1
II - Visites dans la commune de Lancut (22 septembre 1981).	8
I. Présentation générale de la commune de Lancut.	
II. Visites d'exploitations familiales.	
III. La station d'arboriculture fruitière de Lancut.	
IV. Discussion générale sur les problèmes de la commune de Lancut.	
III - Visites dans la commune de Borowa (23 septembre 1981).	26
I. Visites de quatre exploitations.	
II. Réunion avec les responsables de la commune et les agriculteurs enquêtés.	
IV - Rencontre avec des représentants de Solidarité Rurale de la région de Rzeszów (24 septembre 1981).	34
V - Visite d'une coopérative agricole de production "Nowa Drooga" à Czudec (24 septembre 1981).	38
VI - Discussion générale entre les deux délégations (25 septembre 1981).	41
Annexe I - Liste des communications présentées pendant le séminaire.	
Annexe II - Programme du séminaire.	
Annexe III - Liste des participants au séminaire.	

(1) Rzeszów est située dans le Sud-Est de la Pologne (environ 150 km à l'Est de Cracovie).

AVANT-PROPOS

Ce compte-rendu était déjà rédigé lorsque l'"état de siège" fut proclamé en Pologne le 13 décembre 1981.

Sans parler des déceptions, des drames qu'elle a entraîné, cette décision porte un coup à de nombreuses évolutions décrites ci-après, en accélère d'autres et clôt -pour l'instant- un certain nombre de débats qui animaient la société polonaise. Il est encore trop tôt, surtout en l'état actuel de notre information, pour en apprécier la portée sur les observations recensées dans les pages qui suivent.

Cependant, même après ce grave et profond changement, ce compte-rendu de notre mission de septembre 1981 nous paraît mériter une diffusion. Quel que soit l'avenir de la société polonaise, elle sera marquée par les événements des années 1980-81 que nous avons eu la chance d'observer très partiellement pendant ce séminaire. En outre, ces événements comme le rôle qu'y a joué le secteur agro-alimentaire révèlent suffisamment de tensions, de mécanismes, d'enjeux économiques et sociaux pour justifier un compte-rendu assez détaillé et analytique, laissant à chacun le soin de produire sa propre analyse.

Malgré les difficultés très aigües que la Pologne traverse aujourd'hui nous souhaitons vivement que nos échanges puissent se poursuivre dans les mêmes conditions de liberté, d'honnêteté et de franchise que nous avons connues ces derniers temps.

x

x x

Depuis bientôt une dizaine d'années, le programme d'échanges scientifiques franco-polonais a permis, dans le domaine de l'Economie Rurale, l'établissement d'une collaboration suivie entre l'Institut d'Economie Rurale de Varsovie et le Département d'Economie et de Sociologie Rurales de l'I.N.R.A. Amorcée par des missions individuelles, cette collaboration s'est progressivement enrichie : accueil de chercheurs pour des séjours prolongés, stages d'étudiants, séminaires franco-polonais. Bénéficiant parfois de ces relations, des organisations professionnelles agricoles ont pu établir des liens avec des correspondants polonais et poursuivre une coopération qui a maintenant sa propre dynamique.

Toutes ces formes d'échanges ont leur justification mais on souhaite qu'elles se nourrissent mutuellement ; il faut, pour cela, qu'elles laissent des traces plus complètes que les seuls compte-rendus administratifs. C'est pourquoi il nous a paru utile de rédiger un compte-rendu le plus complet possible du séminaire franco-polonais d'Economie Rurale (1981-82) dont la partie polonaise vient de s'achever tandis que la partie française se prépare pour 1982. Ce compte-rendu complète les communications qui ont été présentées pendant le séminaire (Annexe I) et qui sont disponibles par ailleurs.

Le thème général de ce séminaire est : "Agriculture et industrialisation" envisagé sous le double aspect de la rencontre de l'agriculture et des activités industrielles dans les espaces industrialisés (en Pologne) et de l'industrialisation de l'agriculture (en France). Plus que la délimitation d'un champ strict, le choix d'un thème est une façon de découvrir et de comparer les caractéristiques des développements agricoles polonais et français (v. programme Annexe II).

Ce document voudrait donc enregistrer l'essentiel des informations collectées au cours des visites et des principales discussions qui ont eu lieu pendant ce séminaire. Notre souci principal a été de transmettre le plus fidèlement possible nos observations ; on ne trouvera donc pas une analyse mais une matière première que chacun pourra utiliser à sa manière par la suite. Certes, la nature de cette matière première est inévitablement marquée par l'organisation du séminaire, par nos questions et par les préoccupations des rédacteurs. On s'est cependant efforcé de faire une restitution la plus fidèle possible de ce que nous avons vu et entendu et non pas une sélection conforme à chacune de nos grilles d'analyse.

L'importance des événements polonais, l'intérêt qu'on leur porte en France, nous ont incité à rédiger un tel compte-rendu.

La réussite de ce séminaire et l'intérêt que nous y avons trouvé résultent de la qualité de son organisation, de la disponibilité de nos collègues, de la liberté des échanges et, bien sûr, de la chaleur de l'accueil. Connaissant leurs difficultés actuelles, nous tenons à remercier tout particulièrement nos collègues de l'Institut d'Economie Rurale de Varsovie (v. liste des participants, Annexe III).

G. BAZIN, J.-B. HENRY, Ph. LACOMBE, D. PERRAUD, A. POULIQUEN (1)

(1) G. BAZIN, Institut National de la Recherche Agronomique, Laboratoire de Recherches des Chaires Economie, Planification et Sociologie Rurales, Institut National Agronomique, 16 rue Claude Bernard, Paris (5ème).

J.-B. HENRY, Institut National de la Recherche Agronomique, Station d'Economie et de Sociologie Rurales, 65, rue de Saint-Brieuc, 35042 RENNES CEDEX.

Ph. LACOMBE, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, Chaire d'Economie Rurale, Place Viala, 34060 MONTPELLIER CEDEX.

D. PERRAUD, Institut National de la Recherche Agronomique, Laboratoire de Recherches et d'Etudes Economiques, Université des Sciences Sociales, 38040 GRENOBLE.

A. POULIQUEN, Institut National de la Recherche Agronomique, Station d'Economie et de Sociologie Rurales, Place Viala, 34060 MONTPELLIER CEDEX.

I - CONFERENCE DE M. GROCHOWSKI, VICE-MINISTRE DE L'AGRICULTURE
PROBLEMES GENERAUX DE L'AGRICULTURE POLONAISE AUJOURD'HUI
(21 septembre 1981)

1 - La situation

Elle résulte des évolutions de la production et de la politique agricoles.

a) La stagnation de la production agricole ne procède pas seulement des erreurs des années 70 mais aussi d'une série de mauvaises récoltes. En 1980 notamment toutes les récoltes ont été déficitaires. La production de viande a baissé de 20 % et la production commercialisée encore plus car l'autoconsommation et les ventes directes ont augmenté.

En 1981, les récoltes sont meilleures mais le déficit chronique de la production a entraîné une augmentation des importations. Ces dernières années, on a importé 8 millions de tonnes d'unités céréalières par an. Consécutivement, la balance commerciale agricole est devenue déficitaire (à la différence de ce qu'il en était avant 1970), comme d'ailleurs la balance des produits industriels. L'augmentation de la consommation enregistrée ces dernières années reposait donc sur un déficit extérieur important.

L'objectif actuel est donc d'assurer l'autosuffisance alimentaire d'ici 1985. Pour cela, on souhaite ramener les importations céréalières de 8 à 4 millions de tonnes/an et augmenter les exportations de viandes. Cet objectif implique une augmentation notable de la production agricole nationale ; en matière céréalière, on vise une croissance de 1 million de tonnes/an pendant la période 1981-85.

Cet objectif a évidemment des répercussions sur la consommation intérieure de viande qui de 74 kg/tête/an en 1980 passera à moins de 50 kg en 1981 pour atteindre 65 kg en 1985.

La satisfaction de cet objectif passe notamment par une augmentation de la consommation d'engrais qui est aujourd'hui de 184 kg/ha S.A.U. et devrait atteindre 220/kg/ha/S.A.U. en 1985.

b) Dans le domaine de la politique agricole, des transformations importantes sont intervenues.

D'une part, la place faite à l'exploitation individuelle dans le développement agricole polonais s'est profondément transformée. Dans le passé, cette exploitation était considérée comme une survivance passagère, destinée à disparaître.

C'est au cours de la période 1948-56 que cette analyse fut le plus énergiquement avancée, mais elle s'est poursuivie, de façon plus sournoise, jusqu'à une date récente.

En 1979, à l'occasion d'un colloque national présidé par le Professeur WOS, l'unanimité s'est faite en faveur de l'agriculture individuelle, principal secteur de l'agriculture polonaise. Cette attitude favorable à l'exploitation privée a été approuvée par le P.O.U.P. et le Parti Paysan.

D'autre part, le syndicat "Solidarité" des agriculteurs a été reconnu officiellement.

Ces deux nouveautés doivent entraîner une modification du développement agricole polonais et font apparaître de nouvelles questions.

2 - Les changements

a) Jusqu'ici, le secteur socialisé a connu une situation privilégiée (1) dans l'obtention des moyens de production, dans le recours au crédit, dans l'affectation de subventions dont il a largement bénéficié. Par ailleurs, les terres libérées par le départ d'un exploitant sans successeur lui étaient attribuées.

La revendication principale du syndicat Solidarité consistait à réclamer un traitement identique de tous les secteurs (d'Etat, coopératif et privé) de l'agriculture polonaise. L'accord gouvernement-Comité de grève a donc prévu l'uniformisation des prix, de l'accès au crédit et à la terre ainsi que la suppression des subventions au secteur d'Etat.

Par la suite, le Conseil des Ministres a décidé des mesures conformes à cet accord.

- Les taux d'intérêt des emprunts seront identiques pour tous les secteurs,
- La politique foncière va permettre à l'agriculture privée de bénéficier des terres libérées (par disparition du chef en retraite sans successeur) jusqu'ici réservées à l'agriculture socialisée.

Ces dernières années, 200 000 ha sont passés du secteur privé au secteur public. Ce flux va s'inverser, les exploitations individuelles devenant prioritaires pour mettre en valeur les terres libérées. De plus, certaines terres récemment attribuées au secteur public vont revenir au secteur privé : des agriculteurs

(1) Un exemple : En quatre ans (1976-79), les dépenses d'investissements se sont élevés à 10 000 Zl/ha pour le secteur privé, à 40 000 Zl/ha pour les fermes d'Etat, à 88 000 Zl/ha pour les coopératives de production.

font pression dans ce sens (1) tandis que certaines fermes d'Etat ne tiennent pas toujours à conserver ces terres dont la culture est parfois compliquée pour elles (petites parcelles éloignées et dispersées).

- L'organisation des fermes d'Etat est en cours de modification profonde, depuis le 1er juillet. Elle s'insère dans le processus de "réforme économique" que la Pologne engage actuellement.

Dans ce cadre, les fermes d'Etat deviennent des unités autonomes, affranchies du système hiérarchique dans lequel elles étaient, jusqu'ici, insérées. Ainsi l'Union nationale des fermes d'Etat a été supprimée.

Les fermes d'Etat deviennent maîtresse de leur décision de production et d'investissement. Seul le système bancaire exercera une orientation par le biais du crédit. Le critère de gestion devient donc le bénéfice réalisé qui conditionne l'autofinancement et les primes versées en supplément de salaires. En cas de déficit, il ne sera pas couvert par une subvention mais par recours au crédit. S'il persiste une ré-organisation sera envisagée.

Les fermes d'Etat seront redevables de l'impôt foncier dont elles étaient dispensées jusqu'ici.

Les récentes augmentations de prix (en novembre 1980 et avril 1981) devraient compenser la suppression des subventions et assurer une rentabilité à l'ensemble du secteur d'Etat.

b) Ces augmentations des prix à la production ont encore augmenté leur écart avec les prix à la consommation restés stables pendant longtemps. Cet écart a incité à la réduction de la production dans les petites exploitations produisant principalement pour l'autoconsommation ; dans ce cas, en effet, les petits agriculteurs n'avaient plus intérêt à produire mais plutôt à s'approvisionner à bas prix sur les marchés de consommation. Il en résulte une réduction de l'offre et un développement de la demande accentuant la pénurie et la pression sur les prix.

c) Cet écart entre les prix à la production et les prix à la consommation est financé par une subvention. En 1980, la subvention pour couvrir cet écart s'est élevée à 240 milliards de zlotys, pour 1981 elle est déjà de 360 milliards. La réduction de cette subvention impose une augmentation des prix à la consommation. Cette nouvelle politique a commencé le 1er septembre 1981 avec la croissance du prix du pain et va se poursuivre pour d'autres produits. Il faudrait multiplier les prix à la consommation par 4 : cela demandera des étapes.

(1) On cite des exemples de conflits fonciers dans lesquels des agriculteurs individuels s'efforcent de récupérer les terres passées au secteur public.

Cet effort en faveur de la "vérité des prix", caractéristique de la réforme économique, va se retrouver du côté de l'amont : les prix des approvisionnements nécessaires à la production vont être augmentés jusqu'à leur niveau mondial environ. Ainsi, une tonne de charbon qui vaut aujourd'hui 560 zlotys atteindra 2 000 zlotys, le kilowatt (heure) coûtant aujourd'hui 0,90 zloty en vaudra 3 lorsque la réforme économique sera entrée en vigueur, en principe le 1er janvier 1982.

d) Les augmentations de prix vont évidemment avoir des répercussions sur les niveaux des achats, les conditions de vie et de travail. Le principe d'une compensation différenciée favorable aux catégories sociales les plus démunies est retenu. Ainsi, dans le cas des consommateurs, la compensation sera totale pour les titulaires de faibles salaires, partielle pour les autres.

Dans le cas de l'agriculture, une compensation par la hausse des prix de vente serait insatisfaisante : d'une part, cette procédure accentuerait le déficit dû à l'écart prix production-prix consommation que l'on veut précisément supprimer, d'autre part, reposant sur les quantités produites, elle accentuerait les inégalités entre agriculteurs. On envisage donc de recourir à la fiscalité. Depuis 1960, les impôts n'ont pas bougé, il en résulte que leur importance relative a baissé : représentant 10 à 12 % des revenus en 1960, ils n'en représentent que 2 % aujourd'hui.

L'impôt doit devenir, comme c'est le cas dans d'autres pays, un instrument de politique économique. Dans ce but, on envisage actuellement de l'augmenter et de le différencier selon la situation des agriculteurs appréciée en fonction de plusieurs critères : qualité du sol, dimension des exploitations, investissement réalisé.

3 - Discussion

La discussion qui a suivi l'exposé de M. GROCHOWSKI a porté sur les points suivants :

a) Quelles vont être les répercussions sur les différents types d'exploitation de l'augmentation des coûts consécutive à la hausse des prix des approvisionnements ?

Si on veut limiter la hausse des coûts et des prix agricoles, il faut assurer l'élimination des exploitations les plus faibles. C'est le rôle de la politique sociale, financée par l'accroissement des richesses, d'accompagner et de faciliter cette élimination. La répartition des exploitations serait ainsi polarisée en faveur des exploitations de taille moyenne.

Certaines petites exploitations pourront compenser leur handicap en se consacrant à la production horticole intensive, mais une telle évolution rencontre de nombreux obstacles. Afin de la faciliter (partiellement), on envisage la fourniture d'un matériel adapté (négociation en cours avec la Yougoslavie, dans ce but).

La mise au point de procédure de compensation des rentes dues aux différences de productivité selon les lieux et les exploitations n'est pas envisagée pour l'instant. La différenciation existera conformément aux mécanismes du marché. La fiscalité pourrait cependant en atténuer les effets.

En effet, selon les travaux de l'Institut d'Economie Rurale, les écarts de coûts de production entre les déciles extrêmes d'agriculteurs vont de 1 à 6. Si on fixe les prix en fonction du coût des déciles réunissant les agriculteurs les plus démunis, on peut obtenir une parité de revenus pour l'ensemble des producteurs mais les agriculteurs les mieux placés vont alors recevoir des rentes. On peut envisager de les récupérer en augmentant les impôts. Actuellement, cette proposition est difficile à mettre en oeuvre aussi bien pour des raisons techniques que sociales. Les instruments techniques de la connaissance et du contrôle des revenus agricoles font défaut. Les syndicats agricoles n'accepteraient que très difficilement cette augmentation de la fiscalité.

b) Le principe général de la réforme consiste à faire une place plus importante aux mécanismes du marché. Certains interlocuteurs polonais soulignent les menaces que cette option peut recouvrir, du moins si elle est fermement mise en oeuvre.

Si on s'en tient aux mécanismes du marché, la recherche d'un traitement égalitaire de différents secteurs devient illusoire : selon ces mécanismes les moyens de production seront affectés aux exploitations les plus rentables, alors qu'une répartition autoritaire pouvait permettre des choix plus raisonnés.

D'ailleurs, en raison de la grave pénurie de moyens de production, on sera bien obligé de procéder souvent à des affectations autoritaires. L'instance d'affectation est en cours d'évolution : autrefois, c'était le chef de commune, aujourd'hui des formes d'"autogestion villageoise" se mettent en place pour assurer cette tâche délicate. Cette évolution permettra-t-elle un progrès dans le mode de répartition ?

Cette situation risque fort de conduire à l'existence de deux prix : le prix officiel des moyens de production, le prix réel que certains seront prêts à payer au gestionnaire. Les risques de "dessous de table" sont bien réels. Sous forme légale ou illégale, biens de production seront accaparés par les producteurs les mieux placés.

La solution satisfaisante consiste à accroître le volume des moyens de production mais cela demande du temps ! En attendant les prix augmenteront. Cet accroissement n'est cependant pas la seule condition permettant de répondre à la question essentielle d'une augmentation de la production obtenue à un coût modéré. Il faut encore que l'efficacité de ces moyens de production soit assurée. Les facteurs de cette efficacité sont mal connus.

c) La restauration, au moins partielle, des mécanismes de prix et de coûts comme fondement des décisions d'agents économiques devenus plus autonomes et responsables risque de rencontrer des obstacles. D'une part, elle conduit à une poursuite, voire une accentuation de l'exode agricole alors même que le marché de l'emploi est déprimé ; d'autre part, la pénurie comme la mauvaise répartition des moyens de production risquent de décevoir les espoirs d'augmentation de la production et de réduction des coûts. Dans une telle situation, ne serait-il pas préférable d'orienter les systèmes de production de manière à valoriser les ressources disponibles (principalement la main d'oeuvre), à économiser les ressources achetées et coûteuses, à mettre en oeuvre des moyens de production adaptés à l'étroitesse des tailles des exploitations privées ?

La réponse ne semble pas faire l'unanimité parmi nos interlocuteurs.

Selon certains qui ne paraissent pas reconnaître l'urgence ou le bien fondé de cette question, la réponse consiste à rappeler que, pour les petites exploitations menacées, l'intensification de leurs systèmes de production est une solution. Elle implique souvent la promotion d'une industrie alimentaire pour assurer le conditionnement, la transformation, le transport des produits. On cite le cas de l'intensification des systèmes de production autour des usines agro-alimentaires. Mais de telles évolutions demandent du temps. L'intégration du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des industries agro-alimentaires facilitera cette évolution des systèmes de production.

Pour d'autres, qui partagent l'interrogation ci-dessus, il faut éviter l'élimination rapide des producteurs apparemment peu performants. En effet, le marché du travail n'est pas en mesure de les accueillir. Par ailleurs, s'il est vrai que de nombreux exploitants ont une charge élevée en travail, ils sont peu consommateurs en biens de production achetés (souvent à l'étranger et en devises). Compte tenu de la pénurie en biens de production, le problème consiste à mobiliser le travail disponible et relativement peu coûteux afin d'augmenter la production.

Selon ces interlocuteurs, il est donc de beaucoup préférable de s'efforcer de conserver ces producteurs que de transférer leur terre au secteur socialisé à coup sûr moins efficace ou de développer le chômage.

Actuellement, ces exploitants bénéficient de prix à la production très élevés (beaucoup trop élevés dit-on parfois), mais ils seront progressivement condamnés, soit à réduire leur coût, soit à accepter une rémunération plus basse de leur travail.

d) Le rôle des organisations professionnelles : La nouvelle politique agricole est le résultat des accords entre le gouvernement et Solidarité.

Le rôle des syndicats dans l'épineux problème de la répartition des moyens n'est pas encore arrêté ; pour l'instant, il varie selon les lieux... Dans certains cas, le chef de commune reste le décideur, dans d'autres cas, il est fortement influencé par des représentants des agriculteurs et des syndicats qui constituent l'"autogestion villageoise". La répartition des moyens entre les régions est assurée par le niveau central.

Actuellement, il existe deux syndicats : les Cercles agricoles et Solidarité. Il y a souvent concurrence et surenchère entre les deux. Il semble difficile de repérer les relations entre un syndicat et une (ou plusieurs) couche paysanne spécifique.

(Compte-rendu rédigé par Ph. LACOMBE)

II - VISITES DANS LA COMMUNE DE LANCUT (1)

(23 septembre 1981)

La journée a été consacrée à :

- une présentation générale de la commune par le chef de commune (M. WYCZINSKY),
- la visite de 4 exploitations familiales,
- la visite d'une Station Fruitière,
- une discussion générale au siège de l'administration de la commune, à laquelle participaient, avec les responsables agricoles de la commune, les paysans dont les exploitations avaient été visitées.

I - Présentation générale de la commune de Lancut

Territorialement, la Pologne est organisée en 2 000 communes regroupant 40 000 villages. La commune de Lancut, essentiellement rurale, comprend 9 villages, avec 18 500 habitants et couvre 106 km².

1/ Les structures agricoles de Lancut

Sur 9 000 ha de S.A.U., Lancut comprend 4 exploitations socialisées (540 ha de S.A.U. au total) et 4 500 exploitations individuelles, dont la S.A.U. moyenne est donc inférieure à 2 ha.

Par ailleurs, les sols agricoles sont parmi les meilleurs de la voïvodie de Rzeszow : ils sont classés en 2ème et 3ème catégorie dans le système polonais à 8 classes.

Ces deux facteurs sont déterminants pour expliquer les orientations productives de l'agriculture communale : viande bovine et lait, en premier lieu, puis production de viande de porcs et, enfin, horticulture.

L'étroitesse des structures foncières s'accompagne d'une double activité dominante : 65 % des chefs d'exploitation sont des doubles actifs ; si on leur ajoute les membres de familles paysannes travaillant hors de l'exploitation, les "saliariés-paysans" représentent 80 à 85 % de la population active de la commune. La majorité d'entre eux travaillent à Lancut même (il n'y a, sur le territoire de la commune, que des usines de transformation de produits agricoles : 1 500 emplois); les autres travaillent à Rzeszow.

(1) Lancut est située à une vingtaine de km à l'Est de Rzeszów.

2/ Produits et moyens de production agricoles

a) Les conditions naturelles exceptionnellement mauvaises de 1980 ont provoqué une forte baisse de production des fourrages, et surtout des pommes de terre avec, corrélativement, une décapitalisation massive du cheptel : le troupeau bovin a diminué de 30 % et celui de porcs de 70 %.

Les chiffres de production de la commune sont donc donnés en moyennes pluri-annuelles de produits commercialisés :

- 1 500 t de viande bovine et porcine,
- 6 millions de litres de lait,
- 8 000 t de betteraves à sucre,
- 7 000 t de fruits et légumes,
- 1 500 t environ de pommes de terre.

Les autres productions (tabac, semences de graminées) sont marginales.

b) Avec, notamment, 400 tracteurs pour 4 500 exploitations, le parc de machines est loin de correspondre aux besoins, mais le chef de commune souligne que le développement du parc de tracteurs, dans les conditions structurelles de la commune, conduirait au suréquipement (la mécanisation est pourtant apparue, tout au long de la journée, comme un des problèmes importants auxquels se heurte le développement agricole). Les exploitations disposent, en outre, de 1 650 chevaux.

c) Le problème foncier est aujourd'hui beaucoup plus aigu que par le passé : plus du 1/3 des terres du Fonds national ont été reprises par des exploitants individuels et la demande de terre est de plus en plus forte à cause de l'amélioration de la situation économique des exploitants.

3/ L'encadrement de l'agriculture

a) Coopération et crédit

- la Coopérative de Cercle Agricole se charge des services techniques aux agriculteurs, en particulier de la mécanisation. Elle dispose de 65 tracteurs qui, de l'avis du chef de commune, sont beaucoup mieux utilisés que ceux des exploitations individuelles ; elle assure également les traitements, les moissons, la récolte de betteraves, des pommes de terre et le transport des produits agricoles,

- la coopérative communale assure l'approvisionnement des exploitations en moyens de production et la commercialisation de certains produits : céréales, viande, pommes de terre,

- la commercialisation du lait et des produits de l'horticulture est assurée par deux coopératives spécialisées,

- la Banque coopérative communale collecte l'épargne paysanne et assure le crédit aux exploitations.

b) La vulgarisation

Elle est assurée par le Service agricole communal (21 personnes, dont 5 ayant fait des études supérieures d'agronomie) qui comprend des spécialistes en agronomie, zootechnie, construction et hydraulique rurale, géodésie, aménagement du territoire et même en "organisation des ménages agricoles". Ce Service travaille en collaboration avec le Centre du progrès technique de la voïevodie et les services agronomiques des usines de transformation. Pour certaines productions (betterave à sucre, tabac, plantes médicinales), la vulgarisation dépend d'inspecteurs spécialisés.

II - Visites d'exploitations familiales

A/ Exploitation de Mme Maria SLYZYK (village : Albigowa)

1/ Données générales

S.A.U. : 3,2 ha

Utilisation des terres :

- blé	0,95 ha
- orge	0,30 ha
- avoine	0,28 ha
- pommes de terre	0,30 ha
- betteraves fourragères	0,30 ha
- tabac	0,28 ha
- prairies	0,30 ha

Cheptel vif : 2 vaches laitières

2 génisses,

2 veaux,

2 porcs à l'engrais.

Machines agricoles : tracteur, faucheuse, cultivateur, ...

Production commercialisée : lait, génisses pleines, porcs n,graisés, tabac.

Famille : mari (ouvrier d'usine à Rzeszow), 2 enfants (15 et 12 ans, lycéens), grand-mère (70 ans).

2/ Production et commercialisation

- Productions végétales : seul le tabac est commercialisé. La production annuelle est d'une tonne de feuilles, vendues au prix de 145 zl/kg. L'industrie acheteuse garantit la fourniture du charbon nécessaire au séchage des feuilles.

Tout le reste de la S.A.U. est consacré à l'alimentation du cheptel : la totalité des céréales, en particulier, est consommée sur l'exploitation. En retour, les productions animales sont "autonomes" et n'entraînent aucun achat de concentrés.

- Productions animales : outre quelques ventes marginales d'oeufs (40 poules), les productions animales sont de trois types :

- engraissement de 4 porcs par an pour la vente et 2 pour l'auto-consommation

- production laitière : 2 vaches pies-noires, avec un rendement de l'ordre de 4 000 l/an ; le lait est collecté tous les jours par la coopérative ; fabrication de beurre fermier. Le prix du lait est passé d'un niveau "insuffisant" (7 zl) à un niveau "satisfaisant" (14 zl, et jusqu'à 17 zl/l pour la qualité supérieure). Dans ces conditions, les recettes de la vente du lait équivalent à peu près au salaire d'ouvrier du mari de l'exploitante. Un calcul nécessairement approximatif (il est difficile de localiser précisément cette situation par rapport à l'échelle des salaires) montre que l'équivalent, en France, serait obtenu avec un litrage supérieur à 35 000 l.

- vente de génisse sélectionnées : les génisses (inscrites au herd-book) sont issues du troupeau de l'exploitation et vendues pleines à 2 ans et demi ; l'insémination dépend d'une entreprise régionale qui dispose d'une filiale dans la commune et d'un inséminateur dans le village. Les génisses sont vendues à une entreprise d'Etat spécialisée implantée dans la commune ; si elles étaient vendues à des particuliers, le prix serait du même ordre, grâce à une subvention d'Etat pour l'achat de bétail sélectionné.

Le prix d'une génisse pleine de 2 ans et demi est, jusqu'à présent, de 40 à 50 000 zl, mais on prévoit qu'il va passer à 70 à 80 000 zl.

Au total, dans les rapports de prix actuels, les recettes des seules activités (tabac, lait, génisses) pour lesquelles des prix nous ont été fournis équivalent à 3 fois ou 3 fois et demie le salaire du mari de l'exploitante, avec des dépenses réduites, au moins en ce qui concerne les achats d'aliments du bétail.

3/ Histoire et perspectives de l'exploitation

L'exploitation initiale était celle des parents de la propriétaire actuelle qui a sensiblement augmenté la surface par achats de terres successifs. Dans les

conditions actuelles, les perspectives sont nettement celles d'un développement de l'activité agricole de la famille :

- la très mauvaise année 1980 s'est traduite par une "légère" (sans plus de précision) réduction du cheptel au printemps 1981, mais l'exploitation se trouve maintenant dans une phase de redémarrage : achat prévu d'une truie en Octobre ; les veaux sont conservés pour l'élevage ; le troupeau devrait être porté à 4 laitières en 1982.
- la perspective est d'agrandir l'exploitation à 5 ha, ce qui est estimé possible compte tenu de la main-d'oeuvre familiale disponible : l'exploitante, son mari, la grand-mère et les deux enfants. Le mari participe à l'activité agricole en dehors de ses heures de travail en usine. Il a droit à 26 jours de congés payés qu'il prend au moment des gros travaux. Il pourrait, en outre, au titre d'ouvrier-paysan, bénéficier de 20 jours de congés non payés mais, jusqu'à présent, il n'a pas eu à les utiliser.
- le principal problème est celui de trouver les terres disponibles qui sont nécessaires pour développer l'exploitation, notamment par la culture du maïs. Autrefois, la vente de terres se déroulait directement entre les paysans alors qu'aujourd'hui, le passage obligé par l'intermédiaire du chef de commune pose un problème de répartition. En outre, le prix de la terre varie fortement selon le vendeur : de bonnes terres (2ème catégorie) sont vendues par le Fonds foncier d'Etat à 20-25 000 zl/ha, mais ce Fonds ne vend plus de terres dans la région. Des terres identiques sont vendues environ 60 000 zl/ha sur le marché privé.

La reproduction de l'exploitation paraît assurée par le fils qui étudie au Lycée Technique Agricole de Rzeszow, mais on ne sait pas s'il deviendra agriculteur à temps partiel ou à temps complet : un des éléments de réponse se trouve probablement dans les possibilités d'élargissement des structures foncières de l'exploitation.

B/ Exploitation de Mme Grazyna PUSZ (village : Handzlowka)

1/ Données générales

Surface : 3,07 ha (5 parcelles).

Utilisation des terres :

blé	1,20 ha	(39 %)
orge et avoine	0,60 ha	(20 %)
pommes de terre	0,50 ha	(16 %)
betteraves fourragères	0,15 ha	(5 %)
herbes	0,60 ha	(20 %)

Cheptel vif : 4 veaux à l'engrais, 3 truies, 4 porcs à l'engrais.

Machines agricoles : tracteur, faucheuse, arracheuse de pommes de terre,...

Production commercialisée : veaux et porcs engraisés, légumes.

Famille : mari, 3 filles, grands-parents.

Remarques : - le mari de la propriétaire travaille à la Banque Coopérative de Lancut
 - 2 filles travaillent hors de l'exploitation
 - la production végétale d'exploitation est organisée en fonction des besoins fourragers

2/ Production et commercialisation

a) Productions végétales

La plus grande partie de la S.A.U. est orientée vers la production fourragère, mais l'exploitation n'est pas autosuffisante et doit recourir à des achats d'aliments (3 tonnes/an) pour l'engraissement des porcs. Ces achats se font (parfois? régulièrement?) sous forme de troc, l'exploitation livrant, en échange, 3 tonnes de céréales excédentaires à l'Etat.

Par ailleurs, une partie des pommes de terre sont vendues en primeurs, sous contrat. Cette forme contractuelle ne procure aucun avantage de prix, mais présente un triple intérêt : garantie de débouchés ; récupération de sous-produits pour les porcs ; meilleur accès au crédit auprès de la Banque.

b) Productions animales

- Les jeunes bovins sont élevés jusqu'à 600 kg de poids vif (12 à 13 mois) et vendus, sous contrat de livraison, à la Coopérative de vente et d'approvisionnement. L'exploitante obtenait autrefois les veaux d'un Centre de progrès technique mais, à présent, elle s'approvisionne auprès de particuliers. Ce problème de l'achat des veaux paraît d'ailleurs sensible puisque l'exploitante attribue la baisse de cheptel de son exploitation à l'impossibilité de s'en procurer, et non à l'insuffisance de fourrages.

- L'exploitation dispose, en moyenne de 3 à 5 truies ; une partie des porcelets sont vendus très tôt (15 à 20 kg) et d'autres engraisés. Des explications concernant la commercialisation des porcs, il a semblé ressortir que l'exploitante a pratiqué deux formes successives : la vente à la Coopérative, à prix élevé et sous contrat, mais ce système n'a pas duré ; la vente sur le marché libre, mais cette formule pénalise le vendeur puisque les quantités vendues ne sont pas comptabilisées en livraisons d'Etat : elles ne sont pas prise en compte pour le calcul de la retraite ; plus généralement, le choix de la vente au marché libre n'est pas favorable aux "bonnes relations" entre l'exploitation et l'administration de la commune.

3/ Histoire et perspectives de l'exploitation

Lors de son mariage, en 1958, l'exploitante a hérité d'un peu de terre qui, jointe à un petit apport du mari, a permis de constituer l'exploitation initiale (1 ha environ). Il y a 12 ans, ils sont venus sur l'exploitation actuelle.

La production agricole paraît aujourd'hui stabilisée, pour deux raisons :

- l'extension foncière est très difficile : l'exploitante hésite même à évaluer le prix actuel de terres achetées aux particuliers car il n'y a pratiquement plus de transactions. Les chiffres qu'elle donne concernant les prix pratiqués il y a 12 ans sont très élevés : 200 000 z1 pour une parcelle à bâtir, 100 000 z1/ha de bonne terre, avec accès facile.
- il y a peu de main d'oeuvre disponible sur l'exploitation : l'exploitante travaille seule ; le mari, fils d'agriculteurs, a toujours travaillé au bourg ; deux des filles sont mariées, et la troisième est encore à l'école primaire. Il n'est pas du tout certain qu'il y ait une succession sur l'exploitation.

C/ Exploitation de M. Wladyslaw BYTNAR (village : Albigowa)

1/ Données générales

Surface : 4,07 ha (4 parcelles).

Utilisation des terres :

blé	1,20 ha
orge + avoine	0,30 ha
seigle	0,30 ha
pommes de terre	0,40 ha
maïs	0,10 ha
betteraves fourragères	0,15 ha
framboises	0,10 ha
prairies	1,10 ha

Cheptel vif : 3 vaches laitières, 1 génisse, 3 veaux à l'engrais, 2 truies.

Machines agricoles : tracteur, faucheuse,...

Production commercialisée : lait, bovins, porcelets, framboises.

Famille : femme, 3 enfants (5 - 14 ans), grand-père.

Remarques : Le propriétaire travaille depuis 23 ans comme mécanicien dans une entreprise de communication à Lancut.

2/ Production agricole

La quasi-totalité de la surface est consacrée à la production de fourrages, mais l'exploitation est obligée de compléter par des achats pour les vaches laitières et les porcs.

Les rendements laitiers sont de l'ordre de 3 500-3 600 l/vache. Les recettes de la vente du lait sont évaluées à 6-7 000 zl/mois (avec le prix relevé précédemment, le calcul fait apparaître une recette d'un peu plus de 8 000 zl/mois avec 2 vaches en lactation) alors que le salaire de l'exploitant est de 7 500 zl/mois

Les difficultés de la période 1980-81 n'ont pas eu de répercussion dans cette exploitation puisque le cheptel a augmenté au cours de la période.

3/ Histoire et perspectives de l'exploitation

L'exploitation a été créée en 1972, lors du mariage de l'exploitant, sur une parcelle de 2,7 ha dont une partie a été héritée par l'exploitant et le reste acheté avec le produit de la vente des terres héritées par sa femme. La surface a été augmentée il y a deux ans, lors du départ en retraite des parents de l'exploitant qui lui ont rétrocédé de la terre. Il n'y a aucun projet d'extension foncière car l'exploitation manque de main-d'oeuvre : c'est l'épouse de l'exploitant qui travaille le plus sur l'exploitation, avec son père et son mari -ce dernier en dehors de ses heures de travail salarié-. L'exploitant hésite à abandonner son travail hors exploitation et la sécurité de revenus qu'apporte son salaire. Pour qu'il se décide, il lui faudrait des prix et des revenus agricoles assurés et stables : il souligne que la question essentielle est celle de la politique agricole.

D/ Exploitation de M. Stanislaw ULMAN (village : Albigowa)

1/ Données générales

Surface : 4,6 ha (6 parcelles).

Utilisation des terres :

blé	0,80 ha
orge et avoine	1,00 ha
betteraves fourragères	0,30 ha
pommes de terre	0,40 ha
prairies	1,00 ha

Cheptel vif : 8 génisses de sélection, 1 cheval, 1 truie, porcelets.

Machines agricoles : tracteur, râteau faneur combiné, râteau ramasseur.

Production commercialisée : génisses de sélection.

Famille : femme, 3 enfants (4 - 11 ans).

Remarques : Le propriétaire travaille depuis 15 ans à la Station Régionale de Sélection des Animaux de Rzeszow.

2/ Production et commercialisation

Les génisses sont achetées à des exploitants individuels qui ont des vaches inscrites au Herd-book, sous la tutelle de l'Office central du commerce des animaux de sélection. Les ventes sont effectuées par l'intermédiaire du même Office.

L'élevage est sous la surveillance constante d'un zootechnicien.

Les jeunes génisses sont achetées à 100 kg environ, au prix de 1 000 z1 et revendues pleines, à deux ans, à environ 50 - 55 000 z1 (ancien prix, selon l'indication donnée dans l'exploitation I).

En général, l'exploitant n'élève pas de porcs ; la truie et ses porcelets sont principalement destinés à l'autoconsommation. Mais il fait un peu d'élevage cette année, à cause des surplus de pommes de terre.

3/ Perspectives : le problème de la mécanisation

L'exploitation, avec la même surface, était autrefois à temps complet. C'est la génération actuelle qui a commencé à exploiter à temps partiel.

Les perspectives de développement paraissent, d'après l'exploitant, très liées aux possibilités de mécanisation qui seront offertes. Actuellement, la situation paraît bloquée ; l'exploitation ne parvient pas à satisfaire ses besoins : chargeur et épandeur à fumier, mécanisation de l'étable, renouvellement du tracteur (qui a 15 ans) ; le cheval a été conservé pour les transports et l'affouragement du bétail. L'approvisionnement en matériel se heurte aux problèmes de pénurie : sur 250 demandes de tracteurs dans la commune, 23 (1) seulement ont été satisfaites cette année ! Cette situation, liée à l'existence manifeste de capacités de financement, conduit à des investissements "de précaution" ou "d'opportunité" : l'exploitation a profité de l'occasion qui lui était offerte pour acheter une batteuse à poste fixe alors qu'en principe, les récoltes sont réalisées par les moissonneuses batteuses de la Coopérative de cercle. Les justifications techniques de cet achat (fauchage, puis battage, en cas de pluie) s'accompagnent probablement de préoccupations économiques (fuite devant la monnaie, possibilité de louer la batteuse à d'autres exploitants).

III - La station d'arboriculture fruitière de Lancut

1/ Généralités

Il s'agit d'une des 23 stations réparties sur le territoire polonais. Elle a été créée auprès des anciens haras du comte Potocki, avec des terres confisquées par l'Etat. La Station dispose de 196 ha de S.A.U., dont 136 ha de vergers, 30 ha de pépinières et le reste en production agricole générale. Le revenu net est de 15,5 Mz1 (1980).

Le personnel permanent est de 110 employés, dont 23 scientifiques, qui abordent une cinquantaine de thèmes de recherche.

(1) Au cours de la discussion générale, le chef de commune a donné des chiffres différents : 24 attributions pour 120 demandes en 1981.

La Station remplit 3 fonctions :

- essais dans les vergers,
- production de fruits,
- vulgarisation du progrès technique.

Le Directeur attribue les succès obtenus, d'une part à la jeunesse et au dynamisme du personnel et, d'autre part au fait que les employés s'attachent à mener de front les trois fonctions.

Les rendements, dans les vergers visités, sont de 25 t de pommes/ha (35 t/ha en 1979). Mais un effort particulier paraît être fait sur la production de framboise (la Pologne est le premier producteur mondial de ce fruit) : la Station possède toutes les variétés existantes de framboises et effectue des essais variétaux ; on parvient ainsi à des rendements de 10 à 13 t/ha.

La Station a réalisé, il y a 5 ans, un important investissement en chambres froides pour le stockage et la conservation des fruits, d'une capacité de 1 000 t. Cet investissement a été réalisé à un moment favorable, ce qui donne une charge d'amortissement réduite : 18 zł/kg de fruits conservés ; l'amortissement serait de l'ordre de 40 zł si l'investissement était réalisé aujourd'hui.

2/ La production horticole dans la région

L'implantation de la Station trouve son origine dans les particularités naturelles et structurelles de la région qui imposent le développement de la production horticole et, plus généralement, de toutes les cultures intensives, utilisant beaucoup de travail, et dégagant une rentabilité élevée sur une petite surface :

- forte densité de population rurale,
- surface très morcelée,
- très tôt, d'importants investissements ont été réalisés dans la transformation : dans la région, l'ensemble de l'industrie dispose d'une capacité de transformation de 100 000 t de fruits,
- enfin, les conditions naturelles sont favorables, en particulier à la production de framboises qui obtient des rendements élevés (8-10 t/ha, soit le double de la région de Varsovie) avec un traitement chimique réduit de moitié par rapport aux normes nationales.

Il faut noter, enfin, que la production horticole se développe, ici, selon un système d'entraide : les agriculteurs individuels groupent leurs parcelles pour constituer un "massif", c'est-à-dire un verger atteignant parfois plusieurs dizaines d'ha, dans lequel les travaux de traitement peuvent être faits en commun et, le cas échéant, mécanisés ; mais la récolte est faite, sur sa parcelle, par chaque participant.

IV - Discussion générale sur les problèmes de la commune de Lancut

Cette discussion rassemblait tous les responsables des institutions et exploitations visitées dans la journée. Au début, les responsables administratifs sont intervenus, seuls, sur les questions de leur ressort. La fin de la discussion a pris la forme d'un débat ouvert, avec la participation des paysans individuels. Pour rendre compte de cette dernière partie, il nous semble utile de conserver la forme du débat, plus révélateur qu'une synthèse des "points de friction" entre administration et paysannerie.

1/ Les institutions agricoles de la commune (synthèse des interventions du chef de commune)

a) L'évolution des principes de gestion

L'agriculture polonaise vit une période de transition en ce qui concerne les relations entre agriculteurs, organes d'encadrement (coopératives) et administration communale.

Jusqu'ici, les institutions économiques agricoles, à l'échelon communal, étaient, en principe, financièrement indépendantes, mais, en réalité, elles étaient contrôlées et gérées par l'administration communale, et tenues d'accomplir les exigences de la politique agricole transmises par cette administration. En fait, les relations de collaboration ou de dépendance se développaient différemment, sur le terrain, selon la qualité des différentes administrations communales. Mais, même dans les communes, comme Lancut, où la pratique était plutôt de préserver l'indépendance des coopératives, l'influence de l'administration était très forte, notamment, les décisions d'attribution du crédit et les autorisations d'achat des moyens de production.

Aujourd'hui, les principes sont complètement différents, puisque c'est une organisation rurale autonome -le Conseil communal des agriculteurs- qui décide de l'attribution des moyens de production : machines agricoles, matériaux de construction, terres du Fonds national, pour lesquels, on le sait, la demande excède largement l'offre.

Dès lors, le rôle de l'administration communale n'est plus que de coordonner l'ensemble des activités des institutions agricoles, de suivre au jour le jour l'évolution des indices agricoles et d'examiner comment les différentes institutions accomplissent le Plan. Toutes ces analyses sont présentées au Conseil communal qui est devenu l'organe réel de décision pour les points les plus importants.

b) Les syndicats d'agriculteurs

La commune de Lancut (comme la plupart des autres communes de Pologne) comporte deux syndicats :

- l'Union communale de l'organisation agricole : Union de cercle Agricole,
- le Comité de fondation de la Solidarité des agriculteurs (encore composé des membres fondateurs, en attendant que les élections syndicales aient lieu).

Ces organisations disposent de locaux au siège de la commune et leurs relations avec l'administration communale sont quotidiennes. Elles peuvent exprimer leur opinion à propos de toute décision concernant les agriculteurs et disposent de pouvoirs de décision (probablement par l'intermédiaire du Conseil communal) sur l'attribution des moyens de production et des terres.

Leurs revendications sont convergentes, mais elles divergent sur les méthodes d'action, l'exemple le plus concret de cette divergence étant l'action lancée par Solidarité rurale pour le non paiement de la 3ème tranche de l'impôt foncier.

c) La démocratie villageoise et l'attribution des moyens de production

Depuis la réforme communale, les seuls responsables élus étaient les chefs de village qui remplissent certaines fonctions (collecte des impôts, par exemple) mais ne disposent d'aucun appareil administratif. Il s'agit d'une tâche lourde pour laquelle il y a peu de volontaire.

Aujourd'hui, le développement de l'"autogestion agricole" se fait selon deux formes qui paraissent chronologiquement distinctes :

- dans une première formule, le Comité villageois est composé de représentants des organisations existant dans le village : Solidarité rurale, Cercle agricole, et du chef de village,
- dans une deuxième formule qui se développe actuellement, les membres du Comité sont élus par les agriculteurs, à raison, par exemple, d'un élu pour 50 exploitations.

Cette dernière solution se serait développée spontanément chez les agriculteurs, soucieux d'échapper aux anciennes organisations qu'ils jugent peu représentatives.

A Lancut, les Comités de village pour l'attribution des moyens de production ont été créés en Mars 1981. Une partie d'entre eux fonctionnent encore avec l'ancienne formule (représentants des organisations). Il n'y a, au niveau communal, que les deux syndicats qui constituent le Conseil communal. Tous ces organes, ainsi que le chef de commune interviennent pour la répartition des moyens de production, selon la procédure suivante :

L'administration communale établit, sur la base des demandes, par exemple, de tracteurs, une liste des attributions prioritaires selon les critères de la S.A.U. et du niveau de la production commercialisée. Les Comités de village examinent cette liste et la modifient selon leurs propres critères. Par exemple, ils estimeront la priorité moins grande pour un exploitant qui dispose d'un revenu

annexe, même s'il a une S.A.U. et une production marchande plus élevée que la moyenne. Lorsque le nombre de tracteurs réellement alloués à la commune est connu, leur répartition entre les villages est du ressort des organisations syndicales du niveau communal et, dans chaque village, on respecte la liste des priorités établie par le Comité villageois qui détient donc le pouvoir de décision réel.

Le chef de commune, à titre personnel, approuve ces nouveaux principes de décision dans la mesure, du moins, où les critères de choix restent "objectifs" et "économiques". Il évoque le développement de "tendances négatives" lorsque interviennent les clivages politiques entre représentants d'organisations différentes.

2/ Le crédit aux agriculteurs (intervention du Président de la Banque communale)

La Banque couvre toute la demande en ce qui concerne le crédit destiné aux investissements productifs de l'agriculture et de l'artisanat agro-alimentaire (boulangerie, pâtisserie, ...). Pour ce type de crédit, les critères d'attribution essentiels sont le niveau de production et les perspectives de développement de l'exploitation. L'âge de l'exploitant ne joue qu'un rôle secondaire s'il existe un successeur pour poursuivre le développement.

Le crédit aux bâtiments d'élevage a été attribué de façon préférentielle aux gros investissements (15 à 20 000 poudeuses, 50 à 100 porcs engraisés par an, etc). Aujourd'hui, on a pratiquement cessé de réserver le crédit aux "grandes" exploitations ; tous, y compris les doubles actifs, peuvent y accéder.

La Banque accorde également des crédits pour la construction de maisons d'habitation, pour des ateliers d'artisans et, plus généralement, pour tout achat de biens de consommations par les adhérents. Cependant, il faut signaler que pour les maisons d'habitation, il y a peu de crédit disponible par rapport à la demande, et qu'il s'agit d'un crédit cher (pour la Pologne).

Par ailleurs, la Banque collecte l'épargne rurale : pratiquement tous les agriculteurs ont un compte-courant à la Banque.

Les organes communaux jouent un rôle important dans les attributions de crédit : l'administration communale délivre les permis de construire qui sont la "carte d'entrée" à la banque ; c'est le Conseil de la Banque qui détermine les attributions et les crédits les plus importants sont décidés en collaboration avec le Conseil communal ; de même, le crédit pour les achats de terre est décidé après consultation des syndicats et du Comité local des agriculteurs.

Les taux d'intérêt :

- investissement : 3 %
- animaux de production : 3 à 4 %
- terre : 2 %
- consommation : 6 %
- courtterme (rare) : 12 %

Pour la construction de maisons individuelles, jusqu'à 150 000 z1, le taux est de 4,5 % ; au-dessus, de 6,6 %.

La durée du crédit varie, en particulier selon l'âge de l'exploitant ; elle peut aller jusqu'à 30 ans.

Les fonds de la Banque communale proviennent des apports statutaires de ses membres, de l'épargne et sont complétés par la Banque nationale (15 % environ des fonds).

Au total, le Président souligne que, parmi les blocages de la modernisation, l'essentiel provient de la pénurie de biens de production et non du crédit.

3/ La vulgarisation

a) Les relations entre la Station arboricole et les agriculteurs (intervention du Directeur de la Station)

Le Directeur pose en préalable l'"insensibilité" des agriculteurs de la région par rapport à la science et au progrès technique. C'est l'une des fonctions de la Station de trouver les modalités d'une vulgarisation efficace. Dans ce but, la Station recherche le contact systématique avec toutes les institutions qui encadrent les agriculteurs : les Stations régionales de progrès agricole, les coopératives horticoles, les Groupements de producteurs de fruits et légumes, les Groupements de femmes, les Cercles agricoles, les Unions de jeunes agriculteurs. De la même façon, on recherchera la collaboration avec Solidarité rurale.

En définitive, il s'agit d'"être présent partout où on parle d'agronomie et d'agrotechnique". Concrètement, cela permet d'avoir une action d'entraînement, de formation, de démonstration sur les exploitations, et de tutelle sur certaines d'entre elles.

b) Le rôle du Service agricole communal dans la vulgarisation (intervention du chef du Service agricole)

La vulgarisation est multiforme :

Le Centre régional du progrès technique dispose d'une exploitation pilote presque dans chaque village ; d'autres exploitations pilotes ont été créées par les services de la commune. De même, les entreprises agro-alimentaires disposent de conseillers techniques locaux. C'est le Service communal qui coordonne toutes ces actions et assure, avec les I.A.A., la formation des agriculteurs, dans le cadre d'un Plan communal de vulgarisation.

L'orientation principale est la spécialisation la plus étroite possible, par exemple pour le tabac, la betterave à sucre, ...

Ces efforts sont relativement efficaces. Par exemple, en 15 ans, la production de framboises de la région de Rzeszow est passée de 50 à 2 000 t/an.

Par ailleurs, une formation agricole minimum est exigée des successeurs de moins de 35 ans (et non plus de tous, comme dans le passé). Pour les autres, quand l'exploitation constitue la source principale de revenus et que les résultats en sont satisfaisants, l'expérience acquise est considérée comme suffisante.

Dans cette région où, d'après le chef du Service, la population agricole se caractérise par une "jalousie constructive", il lui paraît essentiel de tirer parti des "vertus de l'exemple", ce qu'il traduit concrètement par : "Si l'on donne une voiture à un agriculteur efficace, les autres vont l'imiter...".

4/ Débat avec les agriculteurs

Question d'un chercheur sur les Comités villageois

Le chef de commune

Les agriculteurs présents viennent de deux villages dans lesquels les élections n'ont pas encore eu lieu. Ce sont les syndicats qui tiennent lieu de représentants des villageois, pour l'instant.

Agriculteur 1

Nous avons besoin de cette représentation, mais elle ne suffira pas à combler notre attente. Quand il y a peu de moyens de production, les chances d'approvisionnement des exploitations moyennes sont minimes. D'après le nombre de tracteurs alloués à notre commune, il faudrait attendre 5 ou 6 ans : c'est trop long et d'autant plus inacceptable qu'il existe un système parallèle d'attribution des machines. Ainsi, j'ai été inscrit en priorité sur la liste de l'autogestion villageoise pour l'attribution d'un épandeur d'engrais chimique. Je n'ai pu l'obtenir. Or, dans le même temps, de tels équipements sont disponibles et attribués directement sur la base d'une autre liste établie auprès de l'entrepôt de machines. Je ne sais pas pourquoi je ne suis pas sur cette autre liste.

Le chef de commune

C'est la crise et la pagaïe partout.

Question d'un chercheur sur les relations entre exploitants à temps plein et doubles actifs

Agriculteur 1

Dans le village, il n'y a pas de différence et pas de problème entre ces deux catégories. Mais, jusqu'à présent, la politique agricole ne supportait pas les exploitations à temps partiel : pour le crédit, par exemple, on l'attribuait

d'abord aux groupements d'exploitations, puis aux producteurs spécialisés et les autres "se débrouillaient". Cela explique nos revendications : nous faisons le maximum pour obtenir l'équipement nécessaire.

Le chef des Services agricoles

Quand il y a deux demandes pour la même parcelle, le Fonds national des terres donne des chances plus grandes à un agriculteur à temps plein.

Le chef de commune

Les organisations d'agriculteurs demandent des chances égales pour toutes les exploitations. Je ne suis pas d'accord parce qu'on parle d'exploitations et pas de propriétaires.

Chercheur polonais

Est-ce vrai que les paysans-ouvriers ont tendance à "extensifier" la production ?

Le chef des Services agricoles

Les exploitants à temps partiel peuvent être prospères et efficaces. Par ailleurs, des études réalisées dans les usines montrent que la qualité du travail est meilleure pour les paysans-ouvriers.

Question d'un chercheur sur les perspectives de développement agricole

Le chef de commune

Deux conditions sont réunies : la pénurie alimentaire oblige absolument à produire plus ; la hausse des prix agricoles favorise la croissance.

Agriculteur 2

Mais ce développement dépend de nombreux facteurs. Ainsi, sur mon exploitation, il n'y a pas de possibilités d'un développement plus grand : les bâtiments et les terres sont trop limités ; et, en outre, nous avons un problème de succession.

Agriculteur 1

Chez nous, la limite est la mécanisation. Pour accroître la S.A.U., je devrais mécaniser. Mais, à l'inverse, les voies sont trop étroites pour permettre le travail avec une moissonneuse-batteuse.

Chercheur polonais

Seriez-vous prêts à acheter des terres ?

Agriculteur 2

Oui. J'ai déjà 1,5 ha en fermage que je paye 4 000 zl/an. Heureusement, les prix agricoles ont monté.

En conclusion : Question des agriculteurs présents à la délégation française sur la double activité dans l'agriculture française.

-:-:-:-:-

Cette journée a permis à notre délégation d'avoir un des premiers contacts organisés, sur le terrain, avec des exploitations individuelles. Nous concluons ce compte-rendu en résumant quelques-unes de nos impressions :

1/ Certaines des indications recueillies ne doivent probablement pas être extrapolées trop hâtivement, dans la mesure où nous avons eu l'impression d'aborder une réalité qui, sans être exceptionnelle, présente pourtant quelques caractères spécifiques :

- une région agricole relativement favorisée et intensive,
- les agriculteurs visités donnent des signes évidents de prospérité : la plupart ont des maisons neuves, spacieuses et confortables ; au cours des brefs échanges que nous avons pu avoir, ils ont paru compétents et informés sur leur environnement économique ; les chiffres qui nous ont été donnés indiquent des niveaux de revenus très élevés pour la Pologne,
- les responsables administratifs, et notamment le chef de commune, font preuve d'une conscience des problèmes et d'une ouverture dans les rapports avec leurs administrés qui ne sont pas nécessairement généralisables ; sinon, comment expliquer l'ampleur du contentieux qui s'est accumulé entre la paysannerie et les administrations communales ?

2/ Comme l'ensemble du colloque, ces visites et discussions ont mis en évidence le caractère exceptionnel de la période actuelle :

- c'est une phase de transition institutionnelle au cours de laquelle les formes de gestion, de contrôle économique et politique, d'expression des protagonistes de la politique agricole se cherchent et sont loin d'être stabilisées et unifiées.
- c'est une phase de transition économique : les prix agricoles ont commencé d'être "mis à jour" -c'est-à-dire augmentés- sans que la même opération ait eu lieu en ce qui concerne les biens de production ; le "ciseau des prix" est donc, sans doute temporairement, ouvert à son maximum, ce qui explique l'impression de "décollage" et de volonté de croissance agricole que nous avons ressentie,

- en même temps, plusieurs indications confirment l'impact de la situation de crise générale de l'économie polonaise, même sur une population relativement prospère : par exemple, le caractère insupportable du blocage de l'accès aux moyens de production et à la terre ; la fuite devant la monnaie qui renforce encore la demande de biens de production et explique des achats non directement nécessaires.

(Compte-rendu rédigé par D. PERRAUD)

III - VISITES DANS LA COMMUNE DE BOROWA

(23 septembre 1981)

I - Visite de quatre exploitations tenues par des doubles actifs sur la commune de Borowa

La matinée débute par une brève présentation de l'agriculture de la commune de Borowa, effectuée par le chef de commune assisté du Directeur du Centre de Progrès Agricole et du Directeur des Services de Vulgarisation.

La commune rurale de Borowa regroupe 7 000 habitants dans une douzaine de villages. 1 350 exploitations se partagent 5 150 hectares SAU soit une moyenne de 3,8 ha par exploitation. Une forte proportion des chefs d'exploitation (30 %) sont double actifs et travaillent dans les usines de Mirlenz, ville industrielle proche. Leurs exploitations sont généralement plus petites que celles des seuls actifs agricoles (2,9 ha en moyenne). Les terres plates mais de qualité moyenne, sont consacrées pour moitié aux céréales (blé surtout), le reste se partageant entre les plantes fourragères et les pommes de terre. La production animale est dominante et la production végétale sert d'abord d'autofourniture. On recense un chargement de 114 bovins/100 ha SAU et 215 porcins/100 ha SAU en 1980.

Le secteur socialisé comprenait deux unités de production. Une coopérative de production de fruits et légumes de 25 ha assurant également la transformation de ces produits et une exploitation collective des cercles agricoles d'une vingtaine d'hectares, dissoute cette année.

Il existe également une coopérative communale de services ainsi qu'une coopérative d'approvisionnement et d'écoulement des produits agricoles.

A/ Exploitation de Mme WALAS à Ortow

Age	: 30 ans	
<u>Superficie</u>	: 4,3 ha	<u>Rendements</u>
dont céréales	: 2,8 ha	32 qtx/ha
pommes de terre	: 0,5 ha	12 t/ha
maïs fourrage	: 1,0 ha	60 t/ha
Cheptel vif	: 2 truies, 40 porcs	
Force de traction	: tracteur	
Production commercialisée	: une cinquantaine de porcs	
Situation familiale	: mari ouvrier, 2 enfants	

Il s'agit d'une exploitation spécialisée en production porcine qui utilise la main-d'oeuvre de Mme WALAS et de son mari l'après-midi. Deux truies sélectionnées permettent d'obtenir une cinquantaine de porcelets par an. Les cochons sont vendues à 100 kg en reproductrices (11 000 Zl) à la coopérative qui les rétrocède aux agriculteurs. Les porcs sont engraisés et vendus 9 000 Zl à 120 kg.

Cette exploitation s'est agrandie de 3 ha, achetés en 1980 au Fond d'Etat des Terres aux prix de 30 000 Zl/ha. La crise actuelle entraîne des problèmes d'approvisionnements en aliments concentrés. Il faut 200 kg d'aliments complémentaires par porcs (1 200 Zl/100 kg) alors que les attributions n'atteignent que 80 kg en 1981. Une partie des porcelets a donc dû être vendue à d'autres agriculteurs cette année.

Avec un produit brut de l'ordre de 500 000 Zl et des charges d'aliments concentrés de 125 000 Zl, cette exploitation permet d'obtenir un niveau de revenu très correct, dépassant largement le salaire du mari (6 000 Zl/mois).

B/ Exploitation de Mr STACHURA à Sadkowa

Age	: 53 ans	
<u>Superficie</u>	: 3,2 ha	<u>Rendements</u>
dont céréales	: 1,5 ha	32 qtx/ha
pommes de terre	: 0,30 ha	20 t/ha
betteraves fourragères	: 0,2 ha	65 t/ha
trèfle - STH	: 0;5 ha	8 t/ha
maïs fourrage	: 0,2 ha	60 t/ha
Cheptel vif	: 2 vaches, 3 taurillons, 2 truies et 3 porcs à l'engrais	
Force de traction	: tracteur	
Production commercialisée	: 3 taurillons, 5 porcs, 30 porcelets, 1 tonne de céréales	
Situation familiale	: mari ouvrier, 6 enfants habitant en ville.	

Cette petite exploitation diversifiée produit de la viande bovine, du lait, des porcs, des céréales et utilise la main-d'oeuvre de Mme SATCHURA, de son mari l'après-midi et de leurs enfants pendant les pointes de travaux.

Le problème des approvisionnements en aliments concentrés, la mauvaise récolte fourragère en 1980 et la crise des subsistances en ville ont entraîné des modifications dans le fonctionnement de cette exploitation.

L'approvisionnement en concentrés est uniquement garanti pour les taurillons produits sous contrat avec la coopérative et vendus à 18 mois (500 kg environ à 75 zł/kg vif). La pénurie d'aliments oblige l'exploitant à ne conserver que 5 porcs pour l'autoconsommation, alors qu'il en engraisait une quinzaine auparavant. Le manque de fourrage a entraîné la réduction du cheptel laitier (une vache en moins) et toute la production laitière -soit une vingtaine de litres par jour- est vendue aux enfants habitant en ville. Face à la crise, cet exploitant tend d'abord à satisfaire l'autoconsommation du cercle familial.

En cas d'amélioration de la conjoncture et s'il parvenait à agrandir son exploitation, il chercherait à augmenter sa production laitière et surtout la production porcine commercialisée. En effet, son salaire à la coopérative de service agricole s'élève à 50 000 zł/an ce qui représente le montant de la vente de deux portées de porcelets.

C/ Exploitation de Mme PEZDA à Gliny Wielkie

Age	: 35 ans	
<u>Superficie</u>	5,3 ha	<u>Rendements</u>
dont céréales	: 2,6 ha	30 qtx/ha
pommes de terre	: 0,6 ha	20 t/ha
betteraves fourragères	: 0,3 ha	70 t/ha
trèfle + S.T.H.	: 0,8 ha	8 t/ha
maïs fourrage	: 0,3 ha	70 t/ha
Cheptel vif	: 2 vaches, 2 taurillons, 1 truie et 7 porcs	
Force de traction	: tracteur	
Production commercialisée	: 3 taurillons, 14 porcs, 15 porcelets, 2 000 litres de lait, 1,5 tonnes de céréales	
Situation familiale	: mari ouvrier, 2 enfants, 2 grands-parents.	

Constituée de 3,1 ha en 1965 par la succession du père de Mme PEZDA, cette exploitation s'est agrandie en 1979 de 2,2 ha (héritage de M. PEZDA). Orientée vers la production laitière et porcine, cette exploitation utilise le travail de Mme PEZDA, de son mari à mi-temps et des grands-parents. La moitié de la production laitière est vendue, le reste sert à l'autoconsommation et à la nourriture des veaux. Les porcs sont commercialisés par la coopérative, mais malgré les contrats qui devaient garantir l'approvisionnement en aliments et en charbon (350 kg/porc servant à la cuisson des pommes de terre) la pénurie est telle que ces fournitures ne sont même pas garanties. De même les livraisons d'engrais étaient liées à l'établissement de contrats-céréaliers entre les coopératives et les exploitants, dont

la suspension cette année inquiète les exploitants. L'attente est également très longue pour obtenir des matériels, les commandes d'un cultivateur et d'un rotavator ne pourront être satisfaites que dans deux ou trois ans.

Cette exploitation commercialise 150 000 zł par la coopérative en 1980. Elle a pu faire face aux charges d'aménagement des bâtiments (étable et porcherie) sans s'endetter.

Contrairement à toutes les autres exploitations enquêtées, la succession n'est pas assurée et l'exploitante aurait plutôt tendance à en dissuader son fils (qui entreprend des études de droit). Elle même préfèrerait travailler comme salariée en ville, en acceptant une réduction éventuelle de son niveau de vie, à condition de continuer à vivre dans son village.

Elle projette de développer la production laitière qui lui semble plus rentable en passant à 5 vaches sans accroître la S.A.U., car elle est limitée par la main-d'oeuvre disponible. Cette intensification est réalisable puisque son père réussissait à élever 2 chevaux et 4 vaches sur 4 ha, nous dit-elle.

D/ Exploitation de M. ZALUCKI à Gliny Wielkie

Age	: 43 ans	
<u>Superficie</u>	: 8,2 ha	<u>Rendements</u>
dont céréales	: 3,4 ha	31 qtx/ha
pommes de terre	: 2 ha	20 t/ha
betteraves fourrag.	: 0,8 ha	60 t/ha
trèfles + S.T.H.	: 1,5 ha	8 t/ha
maïs fourrage	: 0,5 ha	60 t/ha
Cheptel vif	: 4 vaches, 6 taurillons, 4 truies, 30 porcs à l'engrais	
Force de traction	: tracteur	
Production commercialisée	: 5 bovins, 80 à 100 porcs, céréales, trèfle semence.	
Situation familiale	: sa femme est employée au bureau de la commune, 1 enfant.	

Le chef d'exploitation a repris les terres laissées par son beau-père en 1976 en payant une soulte (100 000 zł) à sa belle-soeur. Il a alors abandonné son métier à l'usine d'aviation proche et décidé d'intensifier la production porcine.

Un bâtiment neuf d'une cinquantaine de places d'engraissement a été construit ainsi qu'une maternité de cinq places. Les plans ont été choisis en collaboration avec le zootechnicien communal et les bâtiments réalisés à 30 % par l'exploitant. Le coût s'est élevé à 500 000 zł entièrement autofinancé.

Un troupeau porcin sélectionné a été constitué, qui permet de commercialiser une cinquantaine de reproductrices (17 000 à 20 000 zl) et une cinquantaine de porcs par an (10 000 à 11 000 zl). Le nombre de porcs commercialisés par truie varie de 10 à 14 et les pertes sont peu importantes. Les animaux sont engraisés sur la base de 200 kg d'aliments grossiers produits (pomme de terre, betteraves et foin) et 100 kg de concentrés achetés ce qui correspond à un indice de consommation de l'ordre de 4 kg d'aliment par kg de croît (indice élevé compte-tenu de la nature de l'alimentation). Cet exploitant dépasse 600 000 zl de chiffres d'affaires et est l'un des plus importants de la commune. Il estime son revenu à 200 000 zl par an mais "travaille 14 h par jour", aidé bientôt par son fils de 16 ans.

Il pense que la politique agricole mise en oeuvre depuis quelques années a été favorable à la constitution d'exploitations de ce type. Bien que classé en "exploitation spécialisée" par l'importance de sa production, il n'en a jamais bénéficié car il ne s'est pas endetté. Ces capacités d'accumulation sont importantes puisque outre les bâtiments, il a pu acquérir, un tracteur, une voiture et divers matériels depuis 4 ans.

Il estime que la politique actuelle est moins favorable aux grandes exploitations et n'est pas certain, malgré son désir de s'agrandir, de pouvoir réaliser l'augmentation de sa production. Cet exploitant est également membre du Conseil d'Administration de la coopérative de vente et d'approvisionnement communale.

II - Réunion avec les responsables de la commune de Borowa et les agriculteurs enquêtés

Question n° 1

Comment les événements économiques et politiques récents sont-ils ressentis sur la commune de Borowa ?

Réponse du chef de commune et des responsables des services de vulgarisation

Compte-tenu de la mauvaise récolte de 1980 et de la crise économique le potentiel agricole a baissé, mais il tend actuellement à se reconstituer. Ainsi, la campagne 1981 sera très bonne avec des rendements de 35 qtx de céréales, 21 t de pommes de terre, 38 t de betterave sucrière, 10 t de foin. Le développement des cultures de semences de trèfle, de légumes (concombre, tomate, carotte, laitue et oignon) et de fleurs qui couvrent 400 ha est une chance pour les petits agriculteurs de certains villages.

Mais la pénurie des consommations intermédiaires et des moyens de production limite le développement agricole. Ainsi sur les 300 tracteurs de la commune, 240 appartiennent aux agriculteurs soit un tracteur pour six exploitations et 20 ha de S.A.U. par tracteur. Cette année la commune a reçu 32 tracteurs pour 80 demandes et l'attente est de l'ordre de 3 ans. La situation est également mauvaise pour les charrues, rateau-faneurs et rotavateurs ainsi que pour le petit matériel de ferme. Seules 40 exploitations ont des machines à traire (qu'il est possible d'obtenir au dessus de 4 vaches). Le ciment manque également.

La volonté de rester à la terre est très forte, et si le marché foncier était assez déprimé il y a deux ans ce n'est plus le cas actuellement. Les fortes hausses de prix des produits agricoles ont encouragé les grandes exploitations "qui ont un avenir car elles produisent pour le marché". Les services agricoles communaux cherchent à développer et à spécialiser les exploitations. Ils sont constitués d'un service de 12 conseillers (centre communal de progrès agricole) et d'un service agricole communal administratif et fonctionnel regroupant 8 personnes (technicien en hydraulique, génie civil, construction, planification, statisticien). 35 fermes pilotes privées sont en rapport constant avec les techniciens, 250 autres reçoivent une visite mensuelle du conseiller (ce sont celles qui produisent le plus ou construisent des bâtiments). Les autres sont visitées au moins deux fois par an (dont une au moment de l'enquête agricole annuelle établissant les superficies et les prévisions de récolte par production).

"Les exploitants sont réceptifs au progrès technique" : 120 personnes par an obtiennent le diplôme d'agriculteur qualifié nécessaire pour être attributaire de terre appartenant au Fonds National des Terres Agricoles.

Question n° 2

Quelles sont les conséquences des transformations politiques sur le fonctionnement des institutions communales ? Qui répartit les moyens de production et comment ? Comment se définissent les priorités ?

Réponse du chef de commune

Jusqu'à l'année dernière, les exploitations spécialisées bénéficiaient d'une certaine priorité dans l'affectation des crédits et des moyens de production : matériel et même foncier. Ces exploitations étaient définies par le volume de production commercialisé. Par exemple :

- . vente de 800 kg de viande/ha S.A.U. et 4 000 kg/exploitation (soit plus de 5 ha),
- . vente de 3 000 l/ha S.A.U. et 18 000 l/exploitation (soit 6 vaches).

On en recensait 122 sur la commune, spécialisées en production porcine et bovine ainsi qu'en production de semences.

Deux systèmes existent pour la répartition des matériels. Pour les petits matériels, les exploitants peuvent s'inscrire, sans priorité, au magasin "Agromat" mais les délais sont très variables. Pour les gros matériels et notamment les tracteurs, le système d'affectation a évolué depuis un an.

La commission d'autogestion communale qui effectuait la répartition était constituée du chef de commune, des chefs de village et du président des cercles agricoles (syndicat officiel paysan). Les bénéficiaires étaient choisis selon leur capacité de production et leur volonté d'accroître leur production. "Mais on ne pouvait éviter les injustices du fait de notre plus ou moins grande connaissance des agriculteurs" explique le chef de commune. La liste était ensuite affichée dans chaque village, et les exploitants qui n'acceptaient pas la répartition pouvaient faire appel devant l'Office Communal. Maintenant, la commission d'autogestion a été élargie aux représentants de Solidarité Rurale, de l'Union des Femmes Rurales et de toutes les associations agricoles existantes à l'échelle communale (soit une quarantaine de personnes). Compte-tenu de la pénurie actuelle, la répartition est souvent contestée "et les réunions de la commission sont difficiles". Cette année, par exemple, un tracteur a été attribué à un exploitant et cette décision contestée par les autres villageois. Ces exploitants du village réunis en assemblées vont voter pour remettre en cause éventuellement cette attribution.

Question n° 3

Le salaire d'un ouvrier polonais correspond à la vente d'un demi porc par mois alors qu'en France il est supérieur à trois porcs. Cette rémunération du travail semble très favorable à l'agriculture, puisque 5 heures de travail pour "fabriquer" un porc correspondent à près de deux mois de travail d'un salarié. Pourquoi la production agricole n'augmente-t-elle pas dans ces conditions ?

Réponse des agriculteurs

Cette augmentation du prix du porc est récente et si le porc vaut 10 000 zł il faut compter 7 000 à 8 000 zł de charges. Il reste donc 2 000 à 3 000 zł par porc, ce qui ramène l'équivalence avec le salaire ouvrier à 2 porcs par mois. D'autre part, le travail pénible des agriculteurs est souvent proche de 400 heures mensuelles, soit le double de celui de l'ouvrier. L'obtention d'une rémunération de deux à trois fois supérieure paraît donc justifiée. Ces prix doivent également permettre d'investir et d'accumuler du capital. Ceci dit, il semble inéluctable

de remonter les prix à la consommation et les salaires ouvriers en conséquence. De toute façon, l'augmentation de la production est limitée par la pénurie de matériel et d'aliments concentrés.

Question n° 4

Solidarité Rurale est maintenant représenté dans le système d'autogestion communal. Quelles sont ses actions et quels changements apporte ce syndicat dans la gestion communale ?

Réponse du chef de la commune

(Il n'y a pas de représentant de Solidarité Rurale dans cette région).

Selon le principe de la participation, Solidarité collabore avec nous et dispose d'un bureau à l'Office de la commune.

Des comités villageois ont été fondés (réunion villageoise et élections) puis une structuration a été effectuée au niveau de la commune. Solidarité regroupe plutôt les jeunes exploitants et intervient pour obtenir certains avantages ou appuyer certaines demandes.

Questions diverses des agriculteurs polonais concernant le fonctionnement de l'agriculture française et notamment :

- les structures agraires
- l'équipement des exploitations
- les charges et les coûts de production
- le problème de successions
- le système de développement agricole

Réponses des différents chercheurs français.

(Compte-rendu rédigé par G. BAZIN)

IV - RENCONTRE AVEC DES REPRESENTANTS DE SOLIDARITE RURALE DE LA REGION
DE RZESZOW
(24 septembre 1981)

I - La difficile naissance de "Solidarité Rurale"

Depuis longtemps existait à la campagne un sentiment de contestation et de méfiance à l'égard de la politique agricole menée par les dirigeants communistes polonais. Ces dernières années, le mécontentement était dirigé surtout contre le système des retraites (pour toucher une retraite de 750 zlotys, le paysan doit céder sa terre à l'Etat) et contre l'incapacité des pouvoirs publics à assurer l'approvisionnement des paysans en moyens de production (machines, aliments du bétail, engrais, charbon, etc.) ; la priorité accordée à un secteur socialisé jugé improductif, la corruption, étaient particulièrement dénoncées.

Cependant, dans le système politique polonais d'avant 1980 ce mécontentement larvé ne pouvait déboucher sur une organisation représentative, d'autant plus que les structures démocratiques traditionnelles de la paysannerie, avaient été soit dissoutes (l'organisation villageoise supprimée au profit de la commune qui regroupe, sous l'autorité d'un chef nommé, plusieurs dizaines de villages), soit récupérées par le pouvoir central (les "cercles agricoles" d'avant-guerre, transformés en courroie de transmission de la politique étatique).

"Solidarité Rurale" n'a pu naître et se développer qu'à l'ombre de "Solidarité" et, avec son appui. Dès l'origine en effet, le Syndicat "Solidarité" et L. Walesa ont accordé une grande importance au problème alimentaire, et ont reconnu le droit à l'existence des exploitations paysannes. Aussi lorsqu'à la fin de l'année 1980, des comités de paysans ont commencé à demander un peu partout dans le pays, leur reconnaissance en tant que section syndicale de "Solidarité Rurale", ils ont bénéficié de l'aide de "Solidarité".

Pour le pouvoir, il n'était pas question, au début, d'accepter la reconnaissance d'un syndicat associant non pas des salariés mais des propriétaires privés. Puis, devant l'ampleur du mouvement, voulant prendre les paysans de court, le gouvernement décidait lui-même de transformer les cercles agricoles en syndicat professionnel... La bataille pour la légalisation de "Solidarité Rurale" connut une étape essentielle dans la région de Rzeszów (Sud-Est du pays) : c'est ici que naquit la première organisation régionale de S.R.(1). Ne pouvant obtenir le dialogue avec les autorités régionales, les paysans appuyés par une grève des ouvriers de "Solidarité", occupèrent en décembre 1980 les bâtiments des communes, et arrachè-

(1) S.R. : Solidarité Rurale.

rent finalement le 5 janvier 1981 (?) un accord aux autorités gouvernementales.

Le protocole des accords de Rzeszów prévoyait notamment :

- la reconnaissance du syndicat indépendant "Solidarité Rurale",
- l'égalité de droits sociaux (assurances, retraite) entre paysannerie et autres catégories socio-professionnelles,
- l'égalité des moyens (financiers, matériels, etc.) entre l'agriculture paysanne et l'agriculture socialisée,
- le développement de l'autogestion au niveau des villages, et la lutte contre l'incompétence et la corruption dans l'administration des communes.

Cet accord eut un grand retentissement au niveau national, mais il fallut encore quelques mois de luttes pour que "Solidarité Rurale" soit officiellement reconnue, ses statuts étant déposés le 12 mai 1981.

II - L'organisation actuelle du syndicat

Le premier congrès constitutif de S.R. se tiendra du 16 au 18 janvier 1982. Les élections sont en cours pour mettre en place les structures élues aux différents niveaux de l'organisation : le village, la commune, la région (voievodie). Le bureau national est constitué par les représentants des régions, l'organisation nationale étant une fédération de section de régions autonomes. Parallèlement, au bureau national provisoire existe actuellement la commission de surveillance des accords de Rzeszow, qui veille à l'application de ces accords.

S.R. compte aujourd'hui environ 1 500 000 adhérents (sur 2 500 000 exploitations individuelles). Dans la région de Rzeszów, il y a 30 000 adhérents. Le bureau est constitué de 9 personnes, et le conseil d'administration comprend 45 membres. Ne recevant aucun subside gouvernemental, le financement est assuré uniquement par les cotisations des adhérents : 20 zlotys par mois, dont 10 restent à la section communale et 10 vont à l'organisation régionale. Le syndicat régional a pu ainsi engager six salariés (permanents et administratifs) et tirer un bulletin qui est diffusé deux fois par mois. Il faut ajouter que, pour les locaux, comme pour les moyens administratifs, "Solidarité Rurale" travaille en coopération avec "Solidarité" (salariés).

L'efficacité de l'organisation a été démontrée récemment lors de l'affaire de l'affectation des fonds détenus par le Fons de développement agricole (F.D.A.). Jusqu'à présent, les sommes obtenues par une cotisation obligatoire des paysans étaient réparties, en principe pour le financement de la mécanisation, par l'intermédiaire des communes. L'été dernier, en contradiction avec les accords de Rzeszow, le pouvoir décidait d'en confier la gestion aux "cercles agricoles", le syndicat officiel. En signe de protestation, en août, S.R. prenait l'initiative

d'une grève du paiement de la troisième fraction de l'impôt foncier : cette grève fiscale suivie par 57 % des agriculteurs (source officielle) contraignait le gouvernement à une négociation avec les représentants des paysans (Commission des accords de Rzeszów). L'accord du 23.09.81 prévoit que, à partir de 1982, l'argent du F.D.A. (4 milliards de zł/an) sera distribué par les assemblées villageoises, et pourra être utilisé pour le financement des infrastructures à la campagne (eau, routes, logements, etc.). En fait, l'accord équivaut à faire passer sous le contrôle indirect de "Solidarité Rurale" le financement du développement agricole, aux dépens notamment des cercles et des communes.

III - Le programme et les orientations de "Solidarité Rurale"

"Solidarité Rurale" ne présente pas de revendications proprement politiques. Le syndicat se place dans le cadre du système "socialiste" qu'il accepte. Son objectif est que l'agriculture paysanne soit officiellement admise comme partenaire à part entière à l'intérieur de ce système... ce qui pose évidemment une question de fonds à l'idéologie et à la pratique des pays "socialistes". Partenaire à part entière, signifiant à la fois, parité de revenus et de protection sociale avec les autres catégories socio-professionnelles, égalité de traitement avec le secteur socialisé, participation à l'élaboration de la politique agricole et alimentaire.

Sur ce dernier point apparaît l'ambiguïté de S.R. : jusqu'où aller sans tomber dans la co-gestion ? Sur la réforme du système de création des prix agricoles et alimentaires (actuellement très artificiel), sur les circuits de commercialisation des produits, sur la répartition des moyens de production, le syndicat veut donner son avis, discuter et s'arrêter là... Mais comme parallèlement S.R. veut installer l'autogestion à tous les niveaux, villages, communes, régions, l'organisation syndicale va progressivement participer à tous les rouages de l'administration de la politique agro-alimentaire... s'exposant ainsi à de sérieuses contradictions et à des choix difficiles en cette période de crise et de pénurie.

Au stade actuel, le problème des contradictions à l'intérieur de la paysannerie ne semble pas se poser pour S.R. qui en regroupe toutes les couches. Les conséquences d'une politique de vérité des prix, d'accroissement de la productivité agricole, sur la différenciation d'une paysannerie relativement homogène, ne sont pas perçues.

Sur un autre plan, la revendication actuelle pour la démocratie et pour l'autogestion peut faire oublier la nécessité d'une intégration plus poussée, d'une socialisation de l'agriculture paysanne dans l'économie nationale qui risquent de limiter la liberté de décision de chaque exploitant individuel.

Mais on ne peut demander à une organisation en cours de constitution d'avoir une ligne claire sur tous les aspects et toutes les conséquences d'une politique agro-alimentaire qui, elle-même, n'est pas encore clairement définie. Pour l'heure, par son existence, "Solidarité Rurale" contribue à donner plus de poids et à cimenter l'alliance de classes, ouvriers, paysans et intellectuels, qui pose, au "Parti ouvrier et paysan" polonais, la question de la démocratie, de la justice sociale et du progrès économique. Phénomène d'autant plus étonnant que la pénurie alimentaire aurait pu, au contraire, favoriser les conflits entre ouvriers et paysans.

(Compte-rendu rédigé par J.-B. HENRY)

V - VISITE D'UNE COOPERATIVE AGRICOLE DE PRODUCTION "NOWA DROOGA" A CZUDEC

(24 Septembre 1981)

La Pologne compte environ 2 400 coopératives agricoles de production, qui mettent en valeur 4 % de la S.A.U. nationale et fournissent 6 % de la production agricole finale (mais, en poulets de chair, leur part est de 30 %). Un grand nombre de ces coopératives (1 500 environ) ont été créées depuis 1975, date de la réforme administrative. Par contre, depuis un an, les coopératives de production doivent faire face à une crise : 400 sont en difficulté. Dans la région de Rzeszow qui compte 40 coopératives, dont 25 créées depuis 1975, 30 sont actuellement en difficulté.

1 - "Nowa Drooga" : une coopérative agricole de production à l'origine

"Nowa Drooga" a été créée en 1953 par les 12 membres fondateurs qui ont apporté 38 ha de terres. Aujourd'hui, la coopérative compte 338 adhérents, venus de 318 familles. Elle met en valeur 328 ha dont :

- 236 ha de terres labourables, dispersées en 250 parcelles jadis, mais qui ont été remembrées depuis,
- 48 ha de vergers et pépinières,
- le reste, en prairies, pâturages et forêts.

Il faut noter que la moitié des surfaces exploitées (150 ha) ont été obtenues gratuitement du Fonds d'Etat foncier, et non apportées par les adhérents. Pourtant, ceux-ci disposent, pour leurs lopins individuels, de plus de terres au total que la coopérative (taille variant de 0,5 à 5 ha).

L'activité agricole de la coopérative est divisée en trois ateliers ou secteurs :

- un atelier de production porcine dont la capacité est de 5 000 porcs engraisés annuellement,
- une unité de production de fruits, de semences et de plants d'arbres,
- un atelier de production avicole, qui est en cours de construction et qui permettra de produire 1 200 000 poulets par an.

En réalité, l'activité agricole de la coopérative est en crise. En 1980, le revenu apporté par cette activité a été nul, à cause du déficit de l'atelier porcin : une perte de 1 000 zł par porc a été constatée, à la suite de la hausse du prix des aliments du bétail. Quant à l'investissement avicole, prévu pour un

coût de 200 millions de zlotys, et encouragé au départ par l'Etat, il est actuellement arrêté (problème de construction) et il n'est pas sûr qu'il soit terminé (problème des aliments du bétail et de leur coût).

De toute façon, la production agricole n'occupe que 50 personnes sur les 338 adhérents.

II - Les activités non agricoles sont aujourd'hui prépondérantes

En 1980, pour un chiffre d'affaires de 89 millions de zlotys, seulement 29 millions proviennent de l'agriculture. Le reste, soit les 2/3 du chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits et de services non agricoles.

La coopérative "Nowa Drooga" comprend ainsi :

- une scierie (7 000 m³/an de capacité) pour un chiffre d'affaires de 15 millions de zlotys, elle-même flanquée de deux ateliers de menuiserie fabriquant des emballages, des palettes, etc. pour un C.A. de 25 millions de zlotys.
- un atelier de construction et de réparation mécaniques, fabriquant des pièces pour une usine d'autobus et de camions, pour un C.A. de 14 millions de zl.
- un atelier de conception et de construction-entretien de bâtiments.

Ces unités travaillent essentiellement par sous-traitance avec des usines de la région : elles sont en contrat jusqu'en 1986.

Conçues au départ pour apporter des emplois et des revenus supplémentaires aux membres de la coopérative agricole, ces activités non agricoles sont désormais essentielles. Avec la réforme économique (vérité des prix, rentabilité et auto-gestion), seule l'exploitation des vergers et pépinières apparaît intéressante, sur le plan agricole, aux dirigeants de la coopérative. La part des activités non agricoles risque donc de s'accroître encore. Cela posera le problème du statut de cette coopérative, qui actuellement profite de son orientation agricole initiale pour payer moins d'impôts (1 million de zl/an, au lieu de 4 millions environ, si elle était classée coopérative artisanale et industrielle).

III - Le fonctionnement de la coopérative

Sur le plan financier, la coopérative calcule chaque année son résultat d'exploitation qui correspond à la différence entre le chiffre d'affaires et les frais de production (rémunérations exclues). Ce résultat s'élevait à 26,1 millions de zl en 1980. De cette somme, une partie est consacrée à alimenter divers fonds, capital social, fonds socio-culturel, fonds d'aide au logement, fonds d'investissement. Après quoi il faut rémunérer les salariés de la coopérative, 9 personnes

(des spécialistes non disponibles dans les familles des adhérents). Il reste alors le revenu à distribuer entre les adhérents : 22,18 millions de z1 dont 0,25 million sous forme de primes et compléments. Ce revenu est réparti en fonction du travail fourni par chaque membre. L'unité de calcul est "l'équivalent-journée" rémunérée à 210 zlotys. La contribution moyenne est de 391 équivalent-journées de travail, ce qui conduit à une rémunération annuelle moyenne de 82.110 z1 soit 6 840 z1/mois. La coopérative garantit une rémunération minimum de 120 z1/jour. L'échelle des rémunérations effectivement distribuées varie entre 3 500 z1/mois (ouvriers agricoles) et 15 000 z1/mois (ouvriers qualifiés, fraiseurs, tractoristes, porchers).

La division du travail n'est pas stricte entre activités agricoles et non agricoles. Pendant l'hiver tout le monde travaille dans les ateliers de menuiserie, tandis qu'au moment des pointes de travaux agricoles (récoltes par exemple), tous les adhérents sont mobilisés sur ces chantiers.

La participation des coopérateurs aux décisions est assurée théoriquement par trois organes :

- l'assemblée générale qui se réunit 2 fois par an et prend les décisions,
- le conseil de 30 membres qui a des fonctions de contrôle,
- le comité de direction ou présidium, qui sous l'autorité d'un président, exécute les décisions, il se réunit une fois par semaine.

Depuis la naissance de "Solidarité", le représentant local (70 % des coopérateurs sont à "Solidarité") participe aux réunions du comité de direction.

(Compte-rendu rédigé par J.-B. HENRY)

VI - DISCUSSION GENERALE ENTRE LES DEUX DELEGATIONS

(25 Septembre 1981)

Les questions présentées par la délégation française étaient les suivantes :

1. Qu'en est-il exactement de la différence de productivité entre l'agriculture et l'industrie en Pologne ?
2. Quelle est, fondamentalement, la logique de la Réforme Economique en cours d'élaboration ? Est-ce d'abord un objectif d'autosuffisance agro-alimentaire nationale ? Ou bien vise-t-on surtout la mise en valeur maximale des ressources ? Ou quoi d'autre ?
3. Comment va-t-on gérer les contraintes immédiates ? Dans le domaine du chômage (officiel ou caché) et en ce qui concerne l'importation-exportation de produits agricoles et de moyens de production ?
4. Vers quels modèle ou système de production, ou plutôt vers quel agencement de modèles ou systèmes s'orientent-on en agriculture ? Envisage-t-on une pérennité à long terme de la multi-activité dans les familles agricoles ?
5. Quel est l'avenir des secteurs agricoles d'Etat, coopératifs ?
6. Quel mode d'encadrement envisage-t-on pour l'agriculture privée ?

S'y sont ajoutées d'autres questions en cours de débat, notamment sur le problème foncier.

Nos homologues polonais ont apporté les éléments d'analyse et/ou les prises de position suivants :

1. Quelque soit la façon dont on compare la productivité du travail en agriculture et dans le reste de l'économie (en terme de production finale ou de valeur ajoutée par actif à temps plein) celle-ci apparaît comme très inférieure dans le premier secteur à ce qu'elle est dans le second (dans un rapport de 1 à 2,5-3 en terme de production finale).

Or depuis les récentes hausses de prix agricoles, on a atteint une quasi-parité de revenu consommable par actif dans les deux secteurs. Ceci signifie que c'est la société dans son ensemble qui supporte le coût financier élevé du retard de productivité agricole, imputable à l'archaïsme maintenu des structures agraires privées, à la mauvaise gestion du secteur agricole socialisé et à la pénurie de moyens de production (aggravée par la crise actuelle).

2. A long terme il semble évident, pour tous nos collègues polonais, qu'il faut sortir de cette situation par une modernisation sélective de l'agriculture privée suivant le processus Ouest-Européen classique, de type "français" plus particulièrement, qui implique évidemment une concentration et une mécanisation élevées des unités, donc un exode agricole important.

La voie "japonaise", qui évite cet exode au prix d'une consommation très importante d'"inputs" importés (soja, céréales fourragères, carburants, engrais, etc.) est fermée, car si le Japon peut aisément payer ces importations par des exportations massives de biens à technologie avancée (électronique, etc.) obtenus à partir d'une productivité du travail industriel élevée, ce n'est pas le cas de la Pologne qui exporte du charbon et des produits agricoles.

3. Mais à court terme, tous semblent s'accorder sur le fait que ce processus "à la française" est impraticable du fait d'un certain nombre d'obstacles : pénurie de moyens de production, aggravée par la crise générale, système de prix encore très artificiel et "malsain", relations encore trop conflictuelles entre le pouvoir et le monde paysan renforcé par sa nouvelle organisation syndicale, risque de chômage massif du fait de l'incapacité actuelle de l'industrie d'absorber les actifs agricoles dégagés (et même, au-delà, de sa tendance actuelle et prévisible à dégager des actifs elle aussi).
4. Mais dans ce domaine, pourtant, il semble exister certaines différences d'appréciation de nos interlocuteurs polonais :
- les uns semblent insister sur la contradiction qui existe entre une politique de court terme, simple mal nécessaire très transitoire, et la politique à long terme de modernisation. Ils mettent tous leurs espoirs, de manière insistante, dans l'engagement le plus rapide possible d'une politique de modernisation "à l'occidentale", très sélective appuyée sur un mécanisme économique très radical à base de vérité des prix et de libre concurrence entre agriculteurs. "La vie sera dure pour les faibles" dit-on, et pour eux c'est une politique d'assistance sociale (retraites, aide aux mères de famille, soutien aux chômeurs, etc.) qui convient et non pas une protection générale par un "parapluie économique très ouvert", c'est-à-dire des prix très avantageux.
 - les autres insistent plutôt sur les dangers d'une conception aussi radicale et sur son inadéquation, encore sans doute durable, aux conditions polonaises. D'après eux, ce qui importe, en toute hypothèse, c'est non pas le progrès technologique agricole en soi, mais la maximisation du rythme d'élévation de la productivité de l'ensemble des ressources disponibles, c'est-à-dire en premier lieu de l'ensemble de la force de travail disponible à l'échelle de toute l'économie nationale. Compte tenu de la pénurie du capital matériel, des effets différents de son injection en agriculture et en industrie (quant au produit final

obtenu et quant à l'effet de substitution au travail vivant), et du coût élevé du chômage, cet objectif général conduit actuellement (et pour longtemps encore) à éviter de dégager prématurément de la main-d'oeuvre de l'agriculture par sa mécanisation-concentration trop rapide, et à privilégier plutôt un progrès technique axé sur l'intensification de la production agricole (rendements par hectare, par animal), par la fertilisation, la bonification des sols, la génétique, les progrès agronomiques, etc.

A l'appui de cette position nuancée sont mentionnés :

- . le fait qu'une concentration trop brutale et polarisée des exploitations, d'après l'expérience polonaise, peut conduire à l'extensification de la production agricole,
- . tous les inconvénients économiques et sociaux du chômage, compte tenu de l'incertitude d'une relance rapide de l'industrie,
- . la difficulté probable d'appliquer à l'agriculture des rapports de prix trop "durs", compte tenu de la combativité actuelle du syndicalisme paysan, de la nécessité d'assurer la survie du secteur socialisé qui, même mieux géré, travaillera à des coûts élevés.

5. A propos de la réforme économique

a) le projet de hausse rapide des prix alimentaires de détail pour liquider les énormes subventions et rééquilibrer le marché.

- Première observation : ceci implique que mûrisse encore la conscience populaire des inconvénients et du caractère illusoire de la "monnaie de singe", et l'aptitude de la société à parvenir à un consensus global là-dessus.
- Deuxième observation : cet ajustement devrait avoir des effets très positifs pour la relance de la petite production d'autosuffisance familiale, préalablement découragée (entre autres) par les bas prix de l'alimentation achetée. Au-delà, cela pourrait aussi stimuler une relance de la transformation alimentaire à petite échelle (privée et coopérative) et débouchant sur des circuits courts, qui redeviendrait rentable (petits moulins, boulangerie artisanale, etc.).
- Troisième observation : pour liquider l'énorme excédent monétaire inflationniste, actuellement en circulation (50 % de la production), il faut certes augmenter les prix alimentaires de détail, mais en même temps atténuer l'aspect brutal de cette hausse pour les moins favorisés. Pour cela, on compte recourir aux impôts indirects accrus, sur des biens non strictement nécessaires (alcools, tabacs) et compenser partiellement la hausse par des suppléments de salaire différenciés : intégralement pour 20 % de la population, à moitié pour 30 % de la population, et pas du tout par les 50 % restants, les plus défavorisés.

b) en ce qui concerne le nouveau mécanisme économique au niveau des unités de production agricole.

Les principes de base de la réforme sont : l'autofinancement, l'autonomie de gestion et l'autogestion (responsabilisation économique et pouvoir de contrôle des travailleurs sur la gestion de l'entreprise).

- Les deux premiers principes sont d'ores et déjà appliqués avec rigueur aux fermes d'Etat. La rémunération de leur personnel, comme leurs investissements, dépendent désormais uniquement de leur capacité d'autofinancement (et de remboursement de leurs emprunts éventuels) à l'exclusion de toute subvention (1). Si l'entreprise ne parvient pas, transitoirement, à assurer le salaire minimum garanti à ses employés, elle peut bénéficier d'emprunts, assortis de mesures de redressement de sa gestion (y compris d'un changement de direction, le cas échéant) ou de restructuration : division de l'entreprise et (ou) fusion-absorption avec d'autres unités. On envisage même, dans les cas limites, la pure et simple liquidation de l'entreprise (ce qui semble impliquer la reprise des terres par le secteur privé).

D'ores et déjà, l'application de ce nouveau mécanisme économique a provoqué la liquidation d'une partie importante de l'ancien appareil administratif lourd de direction centralisée des fermes d'Etat, avec réemploi dans d'autres activités du personnel correspondant (ou retraites anticipées, ou recyclage professionnel).

Par ailleurs, non seulement on écarte actuellement toute idée d'extension du secteur agricole socialisé, mais la tendance constatée est, de fait, à son retrécissement, par restitution au secteur privé de parcelles qui en provenaient depuis peu et qui restaient mal valorisées (du fait de leur dispersion notamment).

- L'autogestion doit être entendue dans un sens large. Elle concernera notamment aussi le niveau régional et "coopératif" (fait-on allusion ici à la coopération interentreprises ou au mouvement "coopératif" actuel ?).

- Mais tout le projet de réforme repose sur l'hypothèse d'une réussite du retour à la vérité des prix. Rien ne sera possible globalement sans cela, or ce sera difficile du fait du niveau actuel de "division de la société".

6. A propos du problème foncier

a) Mouvement spontané et perspectives de concentration

La demande de terre des fermes privées est, dans l'ensemble, assez forte et elle s'est fortement accrue depuis la crise. Actuellement 20 % des exploitations expriment officiellement une demande de terre. La demande est surtout forte dans

(1) Les subventions au secteur d'Etat étaient considérables auparavant.

le Sud et l'Est, régions de petites exploitations, moins dans le Nord et l'Ouest, aux structures privées plus larges.

Ces dernières années la demande privée de terre (exprimée) était satisfaite à 50 %. Dans l'avenir on estime qu'elle le sera davantage, et au profit d'une amélioration des structures privées (concentration) :

- parce que toute la terre libérée sans successeurs (150 000 ha S.A.U. par an) ira désormais aux agriculteurs privés, à l'exclusion du secteur socialisé,
- parce que les enclaves excentrées des Fermes d'Etat et des "fermes de cercles"(1), mal mises en valeur, seront restituées au secteur privé (autrement dit la part du secteur socialisé devrait un peu diminuer),
- parce que le stock foncier (en attente d'affectation définitive) du Fonds d'Etat des Terres, soit 800 000 hectares, généralement confié en fermage provisoire à des fermes privées (60 % de la terre), mais aussi à des unités socialisées, et parfois mal utilisé, sera assez rapidement liquidé par affectation définitive (vente au secteur privé).
- parce que, depuis l'entrée en vigueur de la dernière loi sur les retraites, le taux de changement de génération a triplé. Comme par ailleurs 1/3 des successeurs disposaient déjà d'une autre exploitation ceci se traduit par une concentration des surfaces,
- parce que une loi récente impose aux chefs d'exploitations de plus de 5 hectares et travaillant aussi hors de l'agriculture, d'abandonner cette deuxième activité, ce qui peut logiquement les pousser à accroître leur surface pour mieux vivre de l'agriculture à temps plein ou à la faire descendre au-dessous de 5 ha en vendant à des agriculteurs à temps plein. Ceci concerne 0,5 million de personnes soit 12 % de la population agricole active. De plus les membres des familles disposant de plus de 5 hectares ne pourront pas reprendre de terres (ce qui ne les empêchera pas de continuer à servir d'aides familiaux en agriculture).

Ce dispositif est destiné à limiter le morcellement foncier qui résulterait d'une généralisation excessive de l'agriculture à temps partiel du chef d'exploitation, et à privilégier l'agriculture à temps plein sur des surfaces au moins moyennes. Compte tenu de la pression des jeunes de plus en plus dépourvus de perspectives sur le marché de l'emploi salarié, on escompte aussi qu'il en résultera un mouvement accru de reprise et d'agrandissement d'exploitations moyennes à temps plein par des jeunes.

(1) Celles-ci sont elles-mêmes déjà liquidées en presque totalité (NDLR).

Mais la dépression actuelle du marché de l'emploi aura aussi pour conséquence que le mouvement de concentration en surface (résultant en partie de cette loi anti-morcellement) s'accompagnera d'une augmentation de la force de travail familiale engagée par exploitation, qui, d'après les estimations de Madame Szemberg, devrait passer de 1,7 équivalent homme à temps plein à 1,9 (dates de référence non précisées) par exploitation.

Comme par ailleurs, d'après le même auteur, l'amélioration des structures privées est réelle mais lente (8 ha S.A.U. en moyenne en 1985 contre 6,4 actuellement, pour les unités supérieures à 0,5 ha), il semble que cette concentration des exploitations doive s'effectuer sans changement de l'emploi agricole familial par hectare, c'est-à-dire sans grande diminution de l'emploi agricole total. Ce n'est pas irréaliste, compte tenu du contexte de crise industrielle et de pénurie de moyens mécaniques, et n'exclut d'ailleurs pas une intensification de la production... tout ceci dans des exploitations rajeunies (quant au chef), un peu agrandies, plus "familiales" et moins "individuelles" ou à temps partiel (du chef d'exploitation).

b) Nouvelles données légales

- Déjà en avril dernier (avril 81) un arrêt du Conseil des Ministres prévoit que toutes les transactions du Fonds d'Etat des Terres (et donc les décisions d'attributions privées des terres) se feront désormais avec l'approbation de "l'autogestion villageoise". D'après ce que nous avons compris d'autres entretiens sur ce sujet (notamment au niveau des chefs de commune et des représentants de Solidarité, voir les comptes-rendus correspondants), les comités d'auto-gestion de village impliqués dans cette approbation obligatoire se composent de personnes considérées comme représentant les agriculteurs.

Ce peut être, suivant les cas, des agriculteurs locaux soutenus par le nouveau syndicat Solidarité ou par le cercle de village, ou des délégués élus par l'assemblée villageoise, ou une combinaison de ces catégories. Nous n'avons pas pu clarifier totalement ce point et il n'est pas sûr que nos interlocuteurs y voyaient clair en eux-mêmes, car dans ce domaine la situation est très évolutive en fonction des rapports de force locaux.

- Une loi, encore en vigueur, est en passe d'être abolie prochainement : celle qui interdit tout achat de terre au Fonds d'Etat des Terres qui conduirait soit à démembrer une unité préexistante de 8 hectares ou plus, soit à constituer une exploitation nouvelle de moins de 8 hectares.

Cette norme rigide est considérée comme ayant eu l'effet négatif de freiner des transactions utiles et nécessaires du point de vue de la production, ou même des structures (par exemple en empêchant un mouvement de concentration au-dessous de 8 hectares, ou de procéder à une concentration par étapes).

(Compte-rendu rédigé par A. POULIQUEN)

ANNEXE I

Liste des communications présentées pendant le séminaire.

- BIERNACKA (H.) SZEMBERG (A.) - "L'agriculture dans les régions industrielles"
- DABROWSKI (P.-H.) - "Les transformations de l'agriculture dans les régions industrialisées de Pologne"
- MACHOWSKI (E.) PELCZARSKI (H.) - "Les petites exploitations individuelles dans les régions industrialisées du Sud-Est de la Pologne"
- SMOLENSKI (Z.) - "La double activité de la population rurale dans les conditions de l'économie socialiste"
- SZEMBERG (A.) - "Les exploitations agricoles individuelles à revenus mixtes en Pologne"
- BAZIN (G.) - "La politique des plans de développement en France"
- HENRY (J.-B.) - "La modernisation agricole en Bretagne"

ANNEXE II

Programme du séminaire.

- Dimanche 20 septembre - Arrivée du groupe à Varsovie.
- Voyage en car vers Rzeszow.
- Lundi 21 septembre - 10 h : Séance d'ouverture ; présentation et discussion de plusieurs contributions.
- Après-midi : Suite des discussions des rapports.
- Mardi 22 septembre - Journée sur le terrain - Commune de Lancut.
- Visite de 4 exploitations agricoles privées et d'une station de recherche et de production d'arboriculture fruitière.
- Discussions aux services agricoles communaux avec les dirigeants de l'exécutif communal et les agriculteurs privés visités.
- Mercredi 23 septembre - Journée sur le terrain - Commune de Borowa.
- Visite de 4 exploitations privées.
- Discussions aux services agricoles communaux avec les dirigeants de l'exécutif communal et les agriculteurs privés visités.
- Jeudi 24 septembre - 8h30 : Présentation et discussion de rapports.
- 10 h : Rencontre avec les responsables locaux et régionaux du syndicat d'agriculteurs "Solidarité".
- Après-midi : Visite et entretiens à la Coopérative Agricole de production de Czudec.
- le soir : Reprise des discussions avec les responsables de "Solidarité Rurale".
- Vendredi 25 septembre - Matinée touristique-culturelle : Visite du château de Lancut.
- Après-midi : Présentation et discussion de rapports.
- Samedi 26 septembre - Matinée : Présentation d'un rapport et discussion.
Discussion générale.
Séance de clôture.
- Après-midi : Retour à Varsovie.
- Dimanche 27 septembre - Départ du groupe vers Paris.

ANNEXE III

Liste des participants au séminaire.

- M. Augustyn WOS - Directeur de l'Institut d'Economie Rurale (I.E.R.)
Varsovie.
- M. GROCHOWSKI - Vice-Ministre de l'Agriculture,
Sous-Directeur de l'Institut d'Economie Rurale.
- Mme Anna SZEMBERG - Chef de département à l'I.E.R.
- Mme Zygmunt SMOLENSKI - Chef de département à l'I.E.R.
- M. Przemyslaw DABROWSKI - Chef de département à l'I.E.R.
- M. Wiktor HERRER - Chercheur à l'Institut de Planification, Varsovie.
- M. Jozef WIERZBICKI - Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique
de l'Académie Agricole de Varsovie.
- M. Eugeniusz MACHOWSKI - Faculté d'Economie de la Production à l'Académie
Agricole de Cracovie.
- M. Henryk PELCZARSKI - Institut d'Economie Rurale, Station de Recherches
de Rzeszow.

G. BAZIN I.N.R.A. - Economie - I.N.A. Paris-Grignon
J.-B. HENRY I.N.R.A. - Economie - Rennes
Ph. LACOMBE E.N.S.A. - I.N.R.A. - Economie - Montpellier
D. PERRAUD I.N.R.A. - Economie - Grenoble
A. POULIQUEN I.N.R.A. - Economie - Montpellier

